

Voix paysannes vers une véritable souveraineté alimentaire en Afrique

Décryptage des grands sommets de l'alimentation

ÉVALUATION AUTONOME DES FEUILLES DE ROUTE NATIONALES DE L'UNFSS ET DES PACTES DU SOMMET DAKAR 2



La Via Campesina
Africa - Afrique



Habitat International Coalition
Coalición Internacional del Hábitat
Coalition Internationale de l'Habitat
Coalizão Internacional do Habitat
التحالف الدولي للموئل
अंतरराष्ट्रीय पर्यावास गठबंधन



Remerciements

■ Ce rapport a été mandaté et validé par des organisations paysannes et de la société civile, agissant au nom de « l'espace de consultation régional Africain du MSCPA », en collaboration avec le Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones (MSCPA), pour les relations avec le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA).

Chercheur principal : Mamadou Goïta, Institut de Recherches et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD)

Études de cas nationaux

ZAMBIE

Organisation principale : Alliance Zambienne pour l'Agroécologie et la Conservation de la Biodiversité (ZAAB)

Responsable principale : Frances Davies

MAROC

Organisation principale : Fédération Nationale du Secteur Agricole de l'Union Marocaine du Travail (FNSA/UMT)

Responsable principal : Ali Belarbi

MALI

Organisation principale : Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP-Mali)

Responsables principaux : Modibo Goïta et Ousmane Ouattara

KENYA

Organisation principale : Institut Mazingira, BIBA Kenya, Marche Mondiale des Femmes Kenya

Responsables principaux : Anne Maina et Samuel Ikua

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Organisation principale : Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Congo (CNOP-Congo)

Responsable principal : Gilles Mampassi

Équipe de travail

Établie par l'espace de consultation régional africain du MSCPA :

Musa Sowe, Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), Gambie

Hala Barakat, Habitat International Coalition (HIC), Égypte

La Via Campesina Southern and Eastern Africa (LVC-SEAf)

Samuel Ikua, Institut Mazingira, Kenya

Sefu Sanni, Marche Mondiale des Femmes, Kenya

Dieudonné Pakodtogo, ROPPA, Burkina Faso

Nora McKeon, MSCPA

Graphisme : Clare Crowe Pettersson

Gestion du projet éditorial : Marion Girard Cisneros

Images de couverture : [ROPPA](#)

Publication : Février 2024

Remerciements

Un grand merci au secrétariat du MSCPA, à Katie Sandwell de l'Institut Transnational (TNI), ainsi qu'aux responsables de la communication de TNI et ROPPA.

Une mention spéciale est faite à la Fondation Heinrich Böll, Humundi et the Fair, Green and Global Alliance, et en particulier à TNI, Friends of the Earth, ActionAid et Both Ends, pour leur soutien.

Sommaire

1. Messages principaux	4
2. Préface	6
3. Contexte	8
■ 3.1 Le système alimentaire en Afrique à l'épreuve du capitalisme	8
■ 3.2 Un processus prometteur : promotion de la souveraineté alimentaire et de l'agroécologie par de petites exploitations familiales	11
4. Feuilles de routes nationales de l'UNFSS et Pactes du Sommet Dakar 2	14
5. Étude de cas	17
■ 5.1 Zambie	17
■ 5.2 Maroc	22
■ 5.3 Mali	25
■ 5.4 Kenya	29
■ 5.5 République du Congo	34
6. Principaux constats	38
7. Conclusion	42
8. Acronymes	43
9. Notes de fin	43

1. Messages principaux

■ Cette évaluation autonome des feuilles de route nationales de l'UNFSS et du Sommet Dakar 2 permet de mettre en évidence les nombreuses insuffisances dans l'élaboration des politiques alimentaires, et les impacts négatifs qui en découlent. On constate que ces processus politiques sont souvent initiées par des acteurs externes, dans un temps réduit, et suivant une hiérarchie verticale, plutôt que de s'appuyer sur l'expérience, les propositions et les besoins concrets des acteurs nationaux - en particulier ceux qui sont les plus concernés par ces politiques, et les plus engagés dans l'approvisionnement alimentaire. Les conséquences négatives de ces politiques alimentaires sont examinées en détail dans les sections principales constatations et conclusions de ce rapport.

Conjointement, ce rapport a permis d'identifier les initiatives allant dans la bonne voie, à savoir, des mesures qui permettraient de mettre fin à la dépendance de l'importation alimentaire, et de faire émerger la possibilité d'une souveraineté bénéfique aux peuples et aux territoires africain :



Élaboration de politiques démocratiques fondée sur les droits humains, et non sur le multi-acteurisme

Les États doivent réformer leur processus politique, en s'appuyant sur les espaces inclusifs déjà existant dans certains pays, et en renforçant l'implication et la responsabilité des mouvements populaires, qui militent pour des systèmes alimentaires inclusifs promouvant la souveraineté alimentaire et nutritionnelle. La participation transparente, inclusive et auto-gérée des organisations citoyennes et de la société civile à tous niveaux - et en particulier les secteurs les plus touchés - semble essentielle afin de garantir la légitimité et l'efficacité des politiques nationales. Les intérêts économiques des entreprises ne devraient pas avoir leur place dans les prises de décisions politiques.



Des financements publics pour des systèmes alimentaires durables

Les feuilles de route nationales et les pactes recommandent de se reposer sur des financements extérieurs, plutôt que sur des politiques publiques, et sur l'utilisation judicieuse de l'argent public. Par ailleurs, les politiques publiques se doivent d'offrir un cadre favorable aux investissements, et non l'inverse. Il est urgent de faire face à cette problématique. Le message principal s'adressant aux États concernés mis en évidence par les études de cas est de respecter les engagements Maputo et Malabo : c'est-à-dire, consacrer au moins 10% du budget de l'État (mobilisé par les ressources nationales) au secteur de l'agriculture et aux systèmes alimentaires, ainsi que de prioriser les investissements dans l'agriculture familiale (comprenant l'agro-sylvo-pastoralisme et les activités de pêches) et dans l'agroécologie. Les partenariats public-privé imposent un modèle de financement qui ne correspond pas aux intérêts des exploitations familiales, qui sont pourtant les principaux investisseurs dans le domaine agricole. L'approvisionnement public et la constitution de stocks alimentaires doivent privilégier les petits producteurs locaux. Des systèmes de crédit et d'assurances doivent être conçus pour répondre à leurs besoins.



Agriculture familiale/agroécologie/marchés territoriaux vs. révolution verte/agriculture industrielle/chaînes d'approvisionnement orientées vers l'exportation et dirigées par le secteur privé

Toutes les études de cas soulignent la nécessité d'une transition déterminée loin de l'agriculture industrielle, des technologies de la « révolution verte », et des chaînes alimentaires dirigées par l'agro-industrie. Il convient de favoriser les approches agroécologiques, et les systèmes alimentaires territorialisés, qui offrent des opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes, garantissent une alimentation saine, relient les zones rurales et urbaines, et conservent la valeur ajoutée pour la redistribuer dans les territoires. Afin de parvenir à une cohérence globale, il est essentiel que les États garantissent une évaluation participative des politiques publiques, tenant compte des besoins et objectifs légitimes des paysans, des peuples autochtones, des personnes travaillant en zone rurale, ainsi que de la population urbaine souffrant d'insécurité alimentaire. Les enjeux de durabilité et d'équité dans les systèmes alimentaires doivent être au cœur de ce processus. La protection des marchés territoriaux, et la garantie de leur accès aux populations sont fondamentales.



L'accès et le contrôle des terres, de l'eau, et des semences par les citoyens

Les États doivent s'engager à soutenir fermement les réformes foncières inclusives et participatives, centrées sur les besoins des citoyens, ainsi que l'accès aux semences et à toute autre ressource liée aux coutumes et traditions, assurant la sécurité des communautés. Ces réformes doivent être élaborées, finalisées, appliquées, et leur application suivies en tenant compte du bien-être des communautés, sans discrimination à l'égard des plus marginalisés, en particulier les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, les jeunes et les personnes en situation d'handicap. Les États doivent s'engager, non seulement à reconnaître les systèmes de semences paysannes, mais également à les promouvoir au travers de recherches participatives menées par des paysans-chercheurs, dans le but d'affirmer la souveraineté semencière. Les politiques et lois semencières doivent systématiquement exclure toutes les mesures qui criminalisent ou remettent en cause les systèmes de semences paysannes et leurs modes de fonctionnement. L'accaparement des ressources des peuples africains par les entreprises doit être rendue impossible.



L'égalité de genre et l'accès des jeunes aux opportunités sont des enjeux majeurs auxquels il faut répondre impérativement

Il est nécessaire d'analyser du point de vue de l'égalité des genres et de la jeunesse, toutes les actions et investissements liés aux feuilles de route nationales et pactes, afin de s'assurer que ceux-ci renforcent, plutôt que de compromettre, l'autonomisation et les moyens de subsistance des femmes et des jeunes. Cela permettrait également de promouvoir la pérennité de l'agriculture familiale au fil des générations, et de donner la possibilité aux jeunes d'accéder à des biens de production comme la terre, qui sont largement accaparés par l'agro-industrie. L'approche profondément sociale des organisations paysannes et des organisations de la société civile va dans ce sens, contrairement à l'approche haute technologie/entrepreneuriale du récit de la modernisation.

2. Préface

L'agriculture et les systèmes alimentaires africains évoluent dans un contexte de plus en plus instable, marqué par les répercussions du changement climatique, des conflits, des systèmes alimentaires mondialisés fragilisés et inéquitables, des crises alimentaires successives, ainsi que d'autres causes structurelles souvent négligées. L'Afrique est l'une des premières victimes des inégalités mondiales, avec un statut économique généralement subordonné, une participation restreinte dans les décisions politiques affectant le continent et ses nations, ainsi qu'une répartition extrêmement inégale des coûts et bénéfices issus de l'exploitation de ses ressources naturelles. C'est dans ce contexte que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS) de 2021, [largement dénoncé](#) par les mouvements populaires du monde entier comme anti-démocratique et illégitime, cherche à mettre en place un processus global de « transformation des systèmes alimentaires », et incite dans ce but chaque pays à développer ses propres « feuilles de route nationales ». La 2nd édition du Sommet de Dakar « Nourrir l'Afrique » en janvier 2023, soutenu financièrement par la Banque africaine de développement, encourage également les pays à développer des « pactes nationaux » privilégiant les investissements dans le secteur privé.

Les gouvernements africains appellent à mettre fin à la dépendance de l'importation alimentaire. Cependant, plutôt que de soutenir l'agroécologie paysanne et les marchés territoriaux, ils préfèrent souvent une approche « de modernisation », se concentrant sur les investissements dans certaines cultures et zones spécialisées, privilégiant des semences privatisées et des prétendument technologies modernes, reposant essentiellement sur des investissements privés étrangers, et promouvant les chaînes de valeur tournées vers l'exportation. Les feuilles de route nationales conçues par les gouvernements Africains dans le cadre de l'UNFSS, tout comme les pactes nationaux présentés lors de la 2nd édition du Sommet Dakar 2, pourraient renforcer davantage cette tendance. C'est pourquoi les Organisations Paysannes Africaines (OP) et les organisations de la société civile (OSC) ont décidé de mener indépendamment leur propre étude relative à ces développements.

Un large éventail d'OP et d'OSC africaines ont dénoncé l'accaparement de leurs systèmes alimentaires par le secteur privé, et revendiquent de réelles solutions à la crise alimentaire. Ce rapport d'évaluation autonome s'inscrit dans un processus entamé en amont de l'UNFSS de 2021, et a produit deux déclarations largement partagées, dont les recommanda-

tions principales adressées aux autorités africaines sont mentionnées dans l'encadré 1. Ces OP et OSC, agissant au nom de ce qui est désormais connu comme l'espace de consultation populaire du MSCPA régional d'Afrique, ont mandaté les recherches dont les résultats sont rapportés dans cette étude. [Le Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones \(MSCPA\)](#) est le mécanisme indépendant, autogéré et inclusif, par lequel la voix du peuple est portée dans les délibérations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Les recherches des OSC sur les feuilles de route nationales de l'UNFSS et les Pactes Dakar 2 ont été menées dans un cadre participatif et inclusif. Une équipe de travail a été mandatée pour développer une proposition d'évaluation, qui a été par la suite validée par le groupe, ouvert à toutes les OP et OSC africaines intéressées. Cette équipe de travail a supervisé le processus de recherche ainsi que le développement et la validation de ce rapport. Des consultations régulières entre l'équipe de travail et les participants au sein de l'espace africain ont permis d'assurer leur implication dans les activités et la validation des résultats. Des études de cas ont été menées dans cinq pays différents (République du Congo, Kenya, Mali, Maroc et Zambie), permettant de représenter diverses sous-régions du continent africain.

Pour les cinq pays étudiés, les recherches ont été réalisées par des organisations de producteurs et de la société civile ayant activement participé à la mobilisation populaire à l'encontre de l'UNFSS et aux consultations populaires du MSCPA. Dans chacun des cinq pays, un spécialiste national a été désigné afin de mener l'étude sous la direction d'un chercheur principal du continent. Ces recherches examinent à la fois le processus d'élaboration des feuilles de route nationales et pactes nationaux, ainsi que leur contenu, tout en les comparant aux actions des mouvements nationaux et à leurs propositions politiques.

Ce rapport présente les principaux résultats ayant émergé de l'étude. Ces résultats proviennent de sources diversifiées, comprenant notamment des entretiens avec des informateurs officiels, des analyses de déclarations gouvernementales, des sources en lignes, des médias, des consultations communautaires, des communications personnelles, etc. Ces sources ont été vérifiées afin de garantir la qualité des données présentées dans le rapport. Ces études ont été validées par les OP et OSC nationales, et ce rapport synthétisant les résultats a également été validé par l'espace de consultation populaire du MSCPA régional africain.

Les membres de cet espace se sont engagés à largement partager ce rapport, en l'utilisant à la fois comme un outil permettant de sensibiliser les OP et OSC, mais aussi comme un instrument politique revendiquant leurs positions au sein de différentes instances politiques.

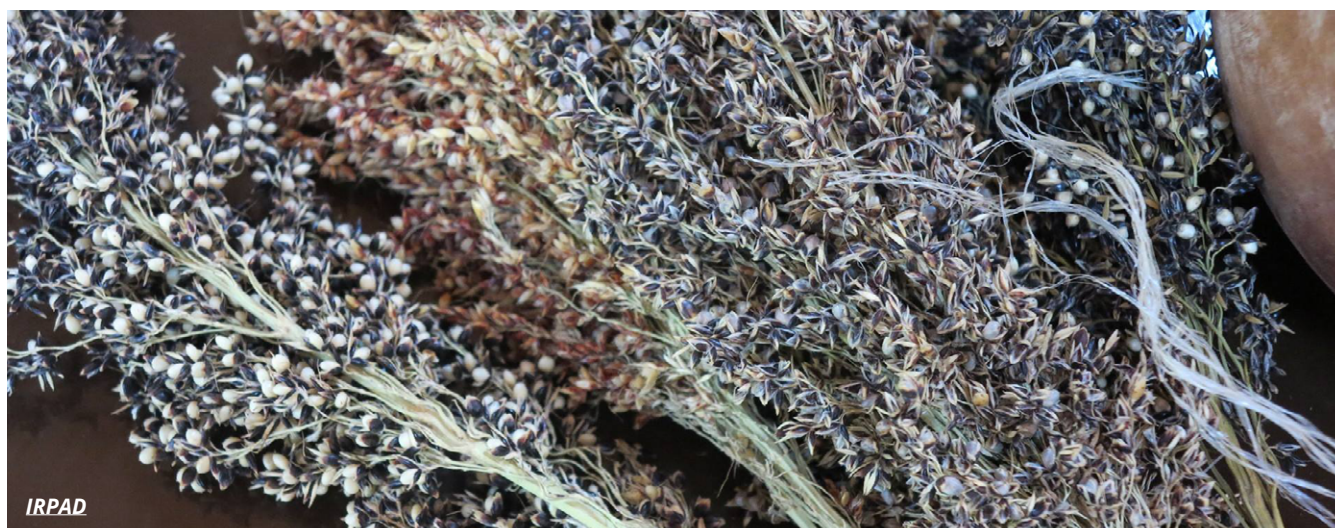
ENCADRÉ 1

Recommandations clés basées sur les consultations précédentes

Les OP et OSC africaines se sont réunies lors d'une série de consultations inclusives, afin de discuter et formuler des recommandations clés et revendications pour une transition durable des systèmes alimentaires. Notamment :

- Soutenir les prises de décisions politiques démocratiques dans le cadre des droits humains.
- Respecter les engagements de Maputo, et prioriser les investissements dans les exploitations familiales, l'agroécologie paysanne, et les systèmes alimentaires territoriaux, afin de réduire la dépendance à l'importation et d'atteindre la souveraineté alimentaire.
- Réguler les marchés et interdire les importations faisant de la concurrence déloyale aux produits locaux.
- Empêcher l'accaparement des terres et des ressources, et assurer le contrôle des ressources naturelles et de la biodiversité par les peuples africains eux-mêmes.
- Promouvoir la gestion des systèmes de semences par les agriculteurs.
- Défendre l'égalité des genres, et l'autonomisation des femmes et des jeunes.
- Résoudre les causes structurelles des migrations, des violences et des conflits prolongés.
- Donner une voix à l'Afrique dans les espaces internationaux, et empêcher les pays les plus riches et les intérêts économiques d'être à l'origine des prises de décisions.
- Soutenir le CSA, la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans (UNDROP, selon l'acronyme anglais) ainsi que la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale.

Pour plus d'informations sur les précédentes consultations : [L'Afrique répond au Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires](#)



3. Contexte

« C'est la troisième crise alimentaire en quinze ans. On vit dans une situation où les systèmes économiques et alimentaires dominants provoquent des crises multiples, comme en témoigne le caractère complexe et continu de la crise alimentaire actuelle, mais aussi le changement climatique catastrophique, les urgences en matière de santé publique, le niveau de pauvreté et d'inégalité en constante augmentation, la hausse des profits des grandes entreprises, et enfin la spéculation et l'inflation alimentaire.

Dans ce contexte de modèle de production agro-industriel, nos sociétés sont devenues extrêmement fragilisées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, causée par la dépendance excessive aux chaînes de valeur mondiale et aux intrants tributaires des énergies fossiles, mais également par la concentration d'entreprises dans les systèmes alimentaires, et ce à quasiment tous les niveaux, ainsi qu'une adhésion obstinée au modèle économique néolibéral malgré son manque de régulation des marchés et ses règles commerciales injustes.

Nous ne pourrions pas remédier correctement à la crise et la résoudre, sans que celle-ci ait été comprise et appréhendée dans sa forme globale et systémique. Une transformation profonde du système alimentaire et du modèle économique mondial est nécessaire. »

- Ibrahima Coulibaly, Président du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Pour en savoir plus, voir : **Voix des communautés 2 : Imaginer des solutions transformatrices pour répondre aux crises alimentaires systémiques mondiales**

Systèmes alimentaires africains : à l'épreuve du capitalisme

En gagnant leur indépendance dans les années 1960, la plupart des pays africains ont fortement milité en faveur de l'autosuffisance alimentaire à travers la promotion d'une production agricole locale. Avec la mise en place des programmes d'ajustement structurel au début des années 1980, cette politique a été abandonnée au profit d'une autre approche de la sécurité alimentaire, basée sur la libéralisation internationale des marchés de matières premières.

En Afrique, ce phénomène de libéralisation a impliqué le désengagement politique de l'État et la privatisation des services agricoles. Sur le plan économique, cela a entraîné l'accaparement des terres, la privatisation de ressources génétiques tels que les semences ou d'autres ressources de la biodiversité, la biopiraterie, l'utilisation forcée d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et le recours aux produits agrochimiques. Ces dernières années, on observe l'émergence des biocarburants et d'autres produits commerciaux apparentés. Cette stratégie s'est développée en remplaçant la production alimentaire au profit d'une production non-alimentaire, faisant de l'alimentation un bien marchand plutôt qu'un droit humain.

En raison des choix politiques malavisés des dirigeants et autres décideurs, une partie croissante de la population africaine fait désormais face à un accès

limité à l'alimentation. Dans ces circonstances, il est crucial d'approfondir l'analyse et la compréhension de tous les facteurs influençant les politiques de développement agricole et rural.

Il est essentiel de souligner l'impact du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale (BM) sur les systèmes économiques des pays africains et sur les crises consécutives. En effet, à la suite de la crise de la dette des années 1980, lorsque le prix des matériaux bruts s'est effondré, le FMI et la Banque mondiale, soutenue par des puissances économiques importantes et d'autres intérêts économiques, ont fait pression sur les pays africains pour qu'ils adoptent des programmes d'ajustement structurel en échange de l'obtention de prêts. Ces programmes consistaient notamment à réduire les terres allouées à l'agriculture de subsistance, et à concentrer les productions autour d'une ou deux cultures destinées à l'exportation, afin de générer des échanges internationaux, comme le coton au Burkina Faso, ou le café et le cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Au Mali par exemple, la production de coton est passée de moins de 200 000 tonnes à 620 000 tonnes à la fin des années 1990. Pourtant, le pays a dû payer le prix fort de cette transition vers une production spécialisée, avec l'augmentation de sa dette et la réattribution des aides techniques au détriment

de l'agro-sylvo-pastoralisme. Le coton est vite devenu la seule marchandise bénéficiant d'investissement à la fois dans la production et le marketing.

Cette approche ciblée sur l'exportation, lourd héritage du colonialisme, avait déjà fortement appauvri les zones rurales. De plus, avec l'introduction de nouveaux instruments néolibéraux, les pays africains ont adopté des stratégies économiques de développement davantage centrées sur l'exportation, justifiées par les avantages comparatifs, concentrés sur le marché de l'exportation.

Ces stratégies économiques ont engendré des conséquences dramatiques telles que :

- L'affaiblissement du rôle du secteur public
- Une diminution de l'assistance technique envers les paysans, comprenant notamment les pêcheurs, les éleveurs et autres personnes travaillant en zone rurale
- Le retrait du mécanisme de stabilisation des prix, qui participait autrefois au maintien d'autres formes de production à petite échelle
- L'abandon des politiques destinées à atteindre l'auto-suffisance dans la production de céréales
- L'ouverture brutale des marchés nationaux aux marchandises extérieures, et ce, au détriment des productions locales, qui sont pourtant parfois des denrées stratégiques

Ces mesures, en parallèle de l'ouverture des marchés africains aux capitaux étrangers, ont eu pour effet de considérablement fragiliser les économies locales, et de les rendre vulnérables face aux fluctuations du marché mondial. Cela a entraîné d'importantes réductions budgétaires dans le secteur des services sociaux, un effondrement des subventions destinées aux produits locaux, ainsi que la destruction des marchés locaux, nationaux, et subrégionaux naissants. L'intransigeance des accords de Bretton Woods et les intérêts géopolitiques et économiques sous-jacents ont détruit les modes de production, et par conséquent les modes de consommation dans les pays d'Afrique. Ces éléments ont amorcé l'ère dramatique de l'aide alimentaire. Dans les pays concernés, les habitudes de consommation alimentaire ont été remplacées notamment par l'utilisation de produits à base de blé, de boîtes de conserve, de poudre de lait importée, etc.

L'avènement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de l'Accord sur l'Agriculture a renforcé l'idée que l'alimentation est une marchandise plutôt qu'un droit humain, et a restreint le champ d'action des gouvernements africains. Les peuples africains ont porté le lourd fardeau des répercussions issues de ces choix politiques, qui se sont rapidement révélés être néfastes.



En effet, la libéralisation généralisée du commerce de produits agricoles a eu de graves incidences pour l'Afrique, et ce, au-delà du secteur alimentaire. Cela a contribué à de nombreuses pertes d'emploi dans les zones rurales, à l'appauvrissement de la population paysanne, et en conséquence à un essor de l'exode rural, menaçant la stabilité politique et sociale de ces pays.

Dans ce contexte, les petits producteurs locaux se sont retrouvés en concurrence directe avec des multinationales. Malgré les impacts négatifs des politiques néolibérales, une démarche positive a émergé : la naissance en Afrique de mouvements paysans organisés, et ce, en particulier dans les pays du Sahel, sévèrement touchés. Ces mouvements ont joué un rôle crucial afin de pallier les défaillances politiques, qui sont devenues de plus en plus flagrantes ces quinze dernières années et au cours de trois crises majeures : la crise alimentaire mondiale de 2008, la crise du COVID-19 de 2020, et l'invasion russe en Ukraine en 2022.

Dans les mois qui ont suivi ces trois crises, les prix de l'alimentation ont explosé, allant jusqu'à doubler, voire tripler dans certains cas. En raison d'une spéculation effrénée à l'origine de pénuries, les stocks de céréales ont fortement chuté, atteignant un niveau dangereusement bas. Le prix d'un repas a ainsi augmenté de manière exponentielle, si bien que la menace imminente de famine est devenue une triste réalité.

De plus, ces crises ont permis de mettre en lumière le manque de cohérence entre les institutions internationales et les États, dans la gestion des enjeux alimentaires et agricoles en Afrique. Par exemple, lors de la crise alimentaire de 2008, afin de justifier la hausse des prix des denrées alimentaires, les analyses internationales et les médias ont mis l'accent sur les mauvaises conditions météorologiques, l'évolution des modes de consommation en Chine et en Inde, et le niveau trop bas des stocks alimentaires. Mais au fil du temps, et grâce aux actions de plaidoyer menées par la société civile, les véritables causes profondes

de la crise sont devenues évidentes. Parmi ces causes, on retrouve l'impact néfaste de la production croissante de biocarburants, l'insuffisance des stocks de céréales en Europe et aux États-Unis, mais surtout, la spéculation financière, fer de lance du modèle néolibéral et de la marchandisation de l'alimentation.

Cette tendance à négliger les causes structurelles des crises est devenue la norme. Les mesures mises en place ne prennent généralement pas en compte les défis majeurs à aborder, afin de donner une chance à l'Afrique de développer des systèmes alimentaires prospères. Parmi ces défis majeurs, on retrouve :

1. L'insuffisance des investissements publics dans le secteur agricole, comme l'illustre l'incapacité de la plupart des pays concernés à respecter les engagements des Déclarations de Maputo et Malabo¹
2. Le manque de participation et d'inclusion des producteurs alimentaires dans les prises de décisions politiques
3. L'incohérence des politiques mises en place dans la majorité des pays, avec un manque de liens entre la production alimentaire, les marchés, et les régimes commerciaux
4. Le déséquilibre entre les différents marchés et l'adéquation aux marchés internationaux pour l'accès à l'alimentation
5. L'omniprésence des entreprises privées dans la recherche sur la production, la transformation et la commercialisation alimentaire au détriment de la recherche publique
6. La faiblesse des systèmes de transformation alimentaire nationaux face aux agro-industries du secteur national privé ou appartenant à l'État
7. La volatilité des prix à l'origine d'incertitudes et d'insécurité pour les petites exploitations familiales
8. Le manque de sécurité foncière et d'accès aux terres touchant les exploitations familiales, les pêcheurs et éleveurs locaux, ainsi que tous les autres petits producteurs, et plus particulièrement les femmes et la jeunesse

En somme, les politiques économiques et alimentaires menées jusqu'à présent, ont engendré des conséquences à l'origine d'une perte de contrôle progressive des petits producteurs sur leurs ressources essentielles et moyens de production, c'est-à-dire la terre, les semences, et l'eau.

Cette perte de pouvoir des petits producteurs a laissé la porte ouverte à l'émergence de nouveaux acteurs, à savoir les firmes multinationales et les entrepreneurs dans le secteur de l'agroalimentaire.

La plupart sont d'anciens fonctionnaires ou des personnes ayant des contacts politiques, mettant à profit leur réseau afin de s'approprier des terres et des ressources par la corruption et des pressions politiques. Au Burkina Faso par exemple, de nombreuses entreprises privées et fonctionnaires d'État sont devenus propriétaires fonciers par le biais de transactions sortant du cadre des procédures légales. Ces nouveaux acteurs sont en grande partie responsables des événements majeurs actuels.

Il est fondamental de reconnaître que l'investissement en temps, en labeur et en ressources financières des petites exploitations familiales, est essentiel à la création de systèmes alimentaires robustes et résilients. Cet investissement doit être soutenu par des politiques adéquates².

Malgré la pression constante exercée par diverses entreprises, gouvernements, « partenaires de coopération » et institutions financières internationales du Système de Bretton Woods (comprenant la Banque mondiale et le FMI), les mouvements sociaux en Afrique ont poursuivi leur lutte pour que l'alimentation devienne un droit humain, sous le contrôle d'organisations de petits producteurs. En réponse et en opposition à l'accaparement des systèmes alimentaires par les entreprises, et la cooptation des espaces de gouvernance mondiaux, les OSC et OP participent à la visibilité des petits producteurs alimentaires en leur donnant une voix et en partageant leur vision.



Une vision prometteuse : la souveraineté alimentaire et l'agroécologie paysanne soutenues par les petites exploitations familiales

« Notre vision, c'est la souveraineté alimentaire. Nous défendons notre droit d'accès à une alimentation saine, nutritive, adaptée à notre culture, et produite via des méthodes qui semblent écologiques et durables. Nous défendons notre droit à définir nos propres systèmes alimentaires et agricoles, tout en prenant en compte les ressources, les besoins, les conditions et les cultures propres à nos communautés. Nous affirmons que l'avenir réside dans le soutien des solutions ancrées à l'échelle du territoire, permettant d'intégrer et d'améliorer les droits de tous les petits producteurs - paysans, pêcheurs, éleveurs, ouvriers agricoles - et ainsi de sauvegarder les droits de tous les consommateurs à accéder à une alimentation saine, nutritive, et adaptée à notre culture. »

- Déclaration des Organisations de la Société Civile en Afrique

Pour voir la liste des organisations qui soutiennent cette déclaration, consultez :
L'Afrique répond au Sommet sur les systèmes alimentaires des Nations Unies

Confronté à une perte de pouvoir et à la détérioration dramatique de leurs conditions de survie, tout en ayant été les témoins impuissants des échecs des politiques et programmes venant des hautes sphères gouvernementales, les paysans se sont auto-organisés dans le monde entier, pour parvenir progressivement au droit à l'alimentation. C'est en élargissant leurs réseaux collectifs qu'ils ont obtenu une forme de reconnaissance, et mis en place des plateformes permettant d'exprimer directement les inquiétudes et demandes des petits producteurs à l'égard des hauts dirigeants, lors des forums internationaux.

Leurs initiatives se fondent sur des connaissances millénaires dans le domaine des systèmes agricoles, mais également sur des développements récents et techniques visant à renforcer ces systèmes dans le futur.

Les mouvements sociaux et la société civile ont créé [un mouvement d'ampleur internationale](#), et un processus de gouvernance communautaire autour de la souveraineté alimentaire, basé non seulement sur l'agroécologie, mais également sur les droits et aspirations des petits producteurs, des travailleurs, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes, et des communautés rurales-urbaines.

Lors du [Forum Nyéléni de 2007](#), les mouvements sociaux menés par les paysans, et comprenant diverses constituantes, ont établi 6 piliers fondamentaux pour la souveraineté alimentaire :

1. Mettre l'accent sur l'alimentation pour les peuples
2. Valoriser les producteurs de denrées alimentaires
3. Relocaliser les systèmes alimentaires
4. Renforcer le contrôle local

5. Consolider les connaissances et les compétences
6. Travailler en accord avec la nature

Dès lors, la vision et la mise en pratique de la souveraineté alimentaire se sont largement répandues en Afrique, inspirées par les initiatives et mobilisations politiques des OP et OSC. Défendant et appliquant les principes piliers de la souveraineté alimentaire, de l'agroécologie, et des marchés territoriaux, leurs efforts ont permis de contester le modèle alimentaire industriel. Cela s'est fait au travers de déclarations de contre-mobilisation, de consultations populaires, de programmes pour la solidarité, de prises de position politiques, ainsi que de programmes de formations dirigés par des paysans, d'échanges de savoir-faire et de soutien à l'auto-productions d'intrants la contribution des agriculteurs.

Il existe une alternative au modèle industriel de production alimentaire, centrée sur les principes d'agroécologie et de souveraineté alimentaire. Cette alternative s'inscrit dans les pratiques ancestrales des paysans et autres petits producteurs agricoles, et permet de mettre en valeur leur expertise et capacité à conserver, développer, et gérer des systèmes alimentaires respectueux de l'environnement.

Ce modèle prend en compte et reconnaît l'importance du rôle des femmes et des jeunes dans l'approvisionnement alimentaire, ainsi que la valorisation des produits, et la commercialisation des excédents, afin de répondre aux besoins des populations nationales et mondiales. L'adoption de ce modèle permet de reconnecter entre eux des réseaux qui s'étendent bien au-delà des activités de production, allant jusqu'à toucher l'ensemble des systèmes économiques et écologiques des territoires locaux. C'est un modèle imprégné des cultures, valeurs, et

pratiques des communautés locales.

La souveraineté alimentaire est le fruit de plusieurs décennies de travail, effectué par les producteurs au cours des dernières années, en réponse aux impacts délétères des politiques d'ajustement structurel et de libre-échange, ainsi qu'au défi urgent de la crise climatique. C'est un système qui a été mis en avant par l'évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD) et d'autres instances internationales comprenant notamment le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

En tant que système intégré, la souveraineté alimentaire repose sur des modèles durables de production alimentaire (comprenant diverses techniques, technologies et connaissances liées à l'agroécologie, comme l'agroforesterie, la production d'intrants organiques, et l'utilisation de systèmes circulaires fonctionnels, favorisant l'adaptation au changement climatiques et son atténuation), mais également de transport, de stockage, de transformation, de commercialisation et de nutrition. Par ailleurs, les enjeux de pouvoir ainsi que l'aspect politique, social et culturel des systèmes alimentaires, sont considérés comme des facteurs déterminants pour leur durabilité.

De nombreuses études scientifiques réalisées ces dernières années, ont montré que les approches agroécologiques assurent un rendement et une diversité de culture nettement supérieurs aux méthodes industrielles actuelles, encouragées par la [révolution verte](#). Par ailleurs, ces études soulignent les [multiples avantages des pratiques agroécologiques](#), englobant non seulement une production alimentaire accrue, mais également des bénéfices pour l'environnement tels que la restauration des écosystèmes et la préservation des paysages naturels.

Ces modèles de production alimentaires durables, développés dans le cadre de la souveraineté alimentaire, reposent sur l'agroécologie paysanne. Cette dernière a été co-définie en 2017 par des mouvements sociaux, grâce à un large panel d'organisations et de mouvements internationaux de petits producteurs et consommateurs (voir Encadré 2).

La souveraineté alimentaire définit l'alimentation comme un droit humain fondamental, et permet d'élargir la participation et l'expression des peuples dans le processus d'élaboration des politiques. Ce modèle est le reflet des perspectives et besoins de

ceux qui produisent, distribuent, et consomment les aliments, les mettant au cœur des systèmes alimentaires. Les gouvernements et autres responsables ont pour obligation de prioriser les besoins humains plutôt que les profits. En effet, certaines initiatives telles que l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA), la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, Grow Africa, ainsi que d'autres programmes d'investissements, ont en réalité des intérêts dissimulés. En promouvant l'agriculture industrielle et les intérêts des entreprises, au travers de partenariats public-privé et de changements de politiques créant un contexte favorable aux investissements étrangers, ces organisations participent à la concentration des richesses au profit d'une minorité.

Ce rapport explore le risque que l'UNFSS et le Sommet Dakar 2 puissent inciter certains gouvernements à compromettre les droits des citoyens et la transformation de leur système alimentaire en attribuant un rôle prépondérant au secteur privé et aux investissements extérieurs. L'attention des populations africaines, de leurs gouvernements, et de leurs alliés internationaux, est essentielle afin de résister à la consolidation du pouvoir des entreprises dans les systèmes alimentaires, mais également afin de défendre la vision populaire d'une souveraineté alimentaire en Afrique, fondée sur des principes d'agroécologie, de durabilité, de territorialité, et d'inclusivité.

ENCADRÉ 2

Manifeste de l'agroécologie paysanne de Nyéléni

L'agroécologie paysanne fait référence à « un modèle d'alimentation et d'agriculture orienté vers les exploitations familiales et le principe de souveraineté alimentaire; fondé sur la sécurisation des ressources naturelles, la protection de la diversité génétique des cultures héritées, ainsi que sur des pratiques d'agricultures durables reposant sur des notions de complémentarité et d'adaptabilité, et permettant de valoriser le rôle des femmes et des jeunes, tout en faisant la promotion des systèmes alimentaires locaux, des actions collectives, et en développant des politiques publiques en faveur de l'agroécologie ».

Comme souligné dans le [manifeste](#), ce modèle est fondé sur six principes de base :

1. L'accès à l'alimentation, l'eau, et la terre est un droit humain fondamental : c'est un droit essentiel et inhérent à la vie. Chaque individu – homme ou femme, adulte ou enfant, riche ou pauvre, habitants en zone urbaine ou rurale – doit pouvoir bénéficier de ce droit.
2. L'eau et la terre ne sont pas seulement des ressources naturelles vitales, mais font également partie d'un héritage commun. Chaque communauté doit s'assurer que le droit de bénéficier de cet héritage soit assuré et régulé selon les intérêts communs de nos sociétés, et ce dans le but de protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations à venir.
3. L'eau, la terre, et les semences sont des biens communs, et non pas des marchandises.
4. Le mandat légal et constitutionnel que nous assignons à l'État sert à représenter les intérêts du peuple. C'est pourquoi, l'État a le devoir de s'opposer à toutes politiques ou traités internationaux qui pourraient menacer les droits humains, ou la souveraineté du pays ; cela peut s'appliquer aux mécanismes de règlement des différends entre les entreprises et les gouvernements, ainsi qu'à la majorité des traités sur l'investissement.
5. Les politiques de gestion des terres et de l'eau doivent aider à atteindre la justice sociale et l'égalité des genres, ainsi que de participer à l'amélioration de la Santé Publique et de la justice environnementale.
6. Toutes formes d'occupation ou de domination étrangère doivent être fermement condamnées.

Pour en savoir plus sur l'agroécologie paysanne, voir : [Le manifeste de l'agroécologie paysanne](#)



4. Feuilles de route de l'UNFSS et Pactes du Sommet Dakar 2

Le processus UNFSS

En septembre 2021, le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS) a été organisé par le Secrétaire général des Nations unies, sans mandat politique des États membres de l'ONU, et en proche coopération le Forum Économique Mondial (FEM), avec un regroupement mondial de multinationales. De ce fait, ce sommet a soulevé de fortes inquiétudes parmi les petits producteurs et les organisations de la société civile. Ces inquiétudes portaient tant sur [l'implication inédite d'entreprises d'agrobusiness](#), ainsi que de la fondation Bill & Melinda Gates, que sur le rôle insuffisant des gouvernements, dans la préparation du Sommet et dans ses résultats.

La désignation d'Agnes Kalibata, présidente de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) – organisme financé par la fondation Gates – en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général en charge de l'organisation du Sommet, illustre les liens étroits entretenus avec les intérêts du secteur privé. Dès lors, l'UNFSS constitue une attaque contre le processus de décisions multilatérales et de responsabilités des États vis-à-vis de ces décisions. En particulier, ce sommet a été considéré comme une tentative d'évincer le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA), qui est pourtant le forum intergouvernemental mondial le plus inclusif, mandaté pour débattre et prendre position face aux enjeux alimentaires, et ce dans le cadre des droits humains.

Il est important de rappeler que le CSA est le seul organisme au sein de l'ONU qui inclut un mécanisme transparent, autonome et auto-organisé, en faveur de la participation de la société civile et des peuples autochtones, via le Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones ([MSCPA](#)), et donnant une voix prépondérante aux organisations représentant les principaux concernés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cet évincement est un rejet évident de la participation légitime de la société civile, et a été la porte ouverte à une sélection anti-démocratique des OSC participants à l'UNFSS. Alors que le CSA est un excellent exemple de multilatéralisme inclusif, l'UNFSS a choisi une autre modalité : celle du multi-acteurisme, développée par le FEM.

Malgré les allégations des organisateurs du Sommet,

affirmant que chacun avait sa place dans le tour de table, la puissance croissante du secteur privé dans les structures de prise de décisions, a permis de tordre le concept d'inclusivité, afin de légitimer et institutionnaliser l'accaparement de la gouvernance internationale de l'alimentation par le secteur privé. De fait, lorsque les différents rôles, responsabilités, et intérêts des divers acteurs sont négligés et les inégalités de pouvoir ignorées, ce sont donc les plus puissants – à savoir les entreprises – qui dominent, alors que les secteurs les plus marginalisés restent exclus. Le modèle intergouvernemental des Nations unies, malgré ses faiblesses et défauts, agit dans le cadre des droits humains et assigne aux gouvernements le devoir de défendre, protéger et promouvoir les droits des plus marginalisés. Le fait d'inclure les intérêts des puissances économiques dans ce qui était censé être un espace public de gouvernance, a engendré une fracture dans ce cadre de droits humains, et a affaibli le principe de responsabilité gouvernementale.

Ayant sans succès, cherché à soulever ces préoccupations auprès du secrétariat de l'UNFSS, le MSCPA a [lancé une campagne](#) en octobre 2020, qui a abouti à une contre-mobilisation en juillet 2021. Comme mentionné précédemment dans le rapport, cette contre-mobilisation africaine a adopté une [Déclaration](#) qui a été signée par de nombreuses organisations.

Dans le cadre de la préparation de l'UNFSS, les États membres de l'ONU ont été invités à organiser des concertations multi-acteur nationales. Ces espaces de parole devaient aboutir à l'émergence de feuilles de route nationales, permettant d'établir un programme face à l'enjeu de transition des systèmes alimentaires par les gouvernements locaux et nationaux, le secteur privé, la société civile, ainsi que d'autres acteurs. Une attention plus spécifique était censée être portée à l'égard des « [éléments de la société qui ont le moins de ressources et d'influence, et ont tendance à être les plus difficiles à atteindre](#) ». Cependant, les retours reçus par le MSCPA provenant des organisations citoyennes nationales, ont montré que dans la plupart des cas, les concertations n'ont pas été organisées de manière inclusive. 47 pays africains sont recensés sur le [site de l'UNFSS](#)

comme s'étant engagés dans ce processus, dont les résultats sont évalués dans ce rapport.

Au même moment, l'Union Africaine (UA) et l'Agence de Développement de l'UA (AUDA - NEPAD) ont mis au point la « [Position Commune Africaine sur les Systèmes Alimentaires](#) », dans l'intention de se positionner lors de l'UNFSS. La préface de cette déclaration précise que « la position commune a également bénéficié de l'abondance d'informations générée par les conversations et apports des Communautés Économiques Régionales en Afrique, des organisations de la société civile, des organisations agricoles incluant des groupes de femmes et de jeunes, du secteur privé, du milieu universitaire, des institutions multilatérales Africaines, et enfin des agences onusiennes ».

Cependant, le large panel des OP et OSC participant à la contre-mobilisation n'ont pas eu mention de l'existence de cette déclaration, jusqu'à ce qu'une version de travail soit fuitée début 2021. Malgré une demande formelle d'avoir accès à ce document, il a été déclaré officiellement que celui-ci ne serait rendu public qu'après finalisation et adoption. En réponse, une coalition d'OP et d'OSC ont adressé une lettre ouverte à l'UA, partagée lors d'un [webinaire](#) en septembre 2021. 125 organisations et réseaux ont approuvé la [lettre ouverte](#), critiquant la [Position Commune](#) à la fois pour son manque de transparence et d'inclusivité dans le processus de formulation, ainsi que pour son contenu, perçu comme favorisant l'agriculture industrielle, les semences « améliorées » et les manipulations génétiques menées par le secteur privé, la biofortification alimentaire industrielle, les initiatives de croissance bleue et la digitalisation.

Les suites de l'UNFSS ont continué à éluder la mise en place d'une supervision multilatérale, et ont mis en évidence le rôle des entreprises d'agro-business et des partenariats public-privé dans le secteur alimentaire. La création d'un [Pôle de coordination](#) au sein de la FAO, sous la responsabilité de son Directeur Général, a participé à renforcer les partenariats avec les puissantes multinationales de l'agro-alimentaire. Ce Pôle de coordination est accompagné d'un groupe consultatif sur l'engagement et la mise en réseau des parties prenantes (SENA - Stakeholder Engagement and Networking Advisory), dont les membres sont sélectionnés par le Pôle, ce qui constitue une atteinte au droit d'auto-organisation permettant de protéger l'autonomie du MSCPA dans ses interactions avec le CSA. Le suivi se fait en partant du niveau national, avec la FAO qui incite les pays de l'ONU à promouvoir le développement des feuilles de route nationales, puis du Pôle jusqu'au Secrétaire général, outrepassant la possibilité d'un droit de regard intergouvernementale, et créant en parallèle une nouvelle structure concurrente et menaçant le CSA.

[La Déclaration d'Action](#) du Secrétaire général des Nations unies envisageait l'organisation d'une assemblée internationale de bilan tous les deux ans, et ce, sans supervision politique collective. La première de ces réunions mondiales, le Bilan biennal du Sommet sur les systèmes alimentaires (UNFSS +2) a été animée par la FAO en juillet 2023. Une fois de plus, cela s'est déroulé selon une logique multipartite, sans prise de décision intergouvernementale. A nouveau, ce rassemblement a fait l'objet de nombreuses [dénoncations](#) de la part des organisations de la société civile et des mouvements sociaux dans le monde entier. En vue de l'UNFSS +2, une réunion de préparation des gouvernements africains organisateurs des concertations nationales a eu lieu en amont, en février 2023. Les organisations de petits producteurs africains n'ont ni été informées, ni invitées, alors qu'une [présentation d'AGRA](#) figurait dans le programme.

Lors de l'UNFSS+2, un événement a porté plus particulièrement l'attention sur l'Afrique. Il s'agit d'un [événement spécial](#) sur le « Développement d'une Souveraineté et Résilience Alimentaire en Afrique au travers d'Investissements Durables ». Un événement qui s'approprie les termes des petits producteurs et des OSC, quand bien même ceux-ci n'y étaient pas présents. Il semblerait que le commentaire le plus pertinent soit attribué à l'Envoyé Spécial de l'UA sur la question des systèmes alimentaires, Ibrahim Mayaki, qui a revendiqué son soutien aux petits producteurs : « Ceux qui investissent le plus dans nos systèmes agro-alimentaires sont les petits exploitants agricoles qui produisent 80% de notre alimentation. Ils investissent plus que les gouvernements, plus que toutes les autres institutions [financières internationales] réunies... Il s'agit là d'une solution fondamentalement politique. Ce n'est pas une question technique, mais bien une question politique ».

Le processus du Sommet Dakar 2

Il est important de rappeler que le concept de pactes nationaux et régionaux en Afrique provient du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), soutenu par l'Union Africaine, et mis en place à l'échelle régionale par les Communautés économiques régionales (CER). Ces pactes prennent des directions variées, notamment sous l'influence considérable des institutions finançant le processus, et en fonction du degré de participation effective d'organisations de petits producteurs. Cependant, l'UA et le PDDAA semblent se rallier autour d'un élément commun : l'importance des Déclarations Maputo et Malabo, qui enjoignent les États à allouer au moins 10% de leur budget national à l'agriculture et au développement des systèmes alimentaires. Les Pactes du Sommet Dakar 2 évoquent la démarche du PDDAA à l'échelle nationale et régionale, et s'engagent à soutenir sa mise en place.

Toutefois, ces accords visent également à offrir plus de place à la participation et à l'influence du secteur privé dans les systèmes alimentaires. En effet, le Sommet Dakar 2 vise essentiellement à redéfinir les Pactes nationaux et régionaux, et ce, afin de les ouvrir au secteur privé, et aux solutions technologiques basées sur les investissements qu'il propose.

Le Sommet Dakar 2 s'est déroulé en janvier 2023, accueillant 34 Chefs d'Etat, 70 ministres, ainsi qu'un bon nombre d'agences internationales et de partenaires de développement. Le Sommet était sous le haut patronage du président du Sénégal de l'époque, Macky Sall, et organisé par la Banque africaine de développement (BAD). Le président de cette dernière, Akinwumi A. Adesina, était l'un des anciens vice-présidents d'AGRA, illustrant les liens étroits entre les acteurs majeurs de l'UNFSS et du Sommet Dakar 2.

Le slogan du Sommet « Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience », représente le dernier d'une longue série de cas d'appropriation des termes utilisés par les mouvements sociaux. En réalité, il y a eu une absence totale de participation des petits producteurs alimentaires lors de ce Sommet. Le chemin vers la souveraineté alimentaire tracé par les organisateurs était en fait à l'opposé des revendications soutenues par les organisations citoyennes, qui ont pourtant donné naissance au mouvement pour la souveraineté alimentaire.

Selon les [prescriptions de la Banque africaine de développement](#), « l'objectif est de passer d'une agriculture traditionnelle de subsistance, à un modèle agro-industriel africain moderne et compétitif permettant de nourrir tout le continent africain, et même de créer de la concurrence sur les marchés internationaux. »

Divergeant fortement de la vision et des principes soutenus par les organisations de base, la question de l'accroissement des investissements privés et de la production agricole industrielle a pris une place prépondérante lors de ce Sommet. Une attention particulière a été portée sur les Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle (elles ne sont pas sans rappeler les fameuses Zones Économiques Spéciales, bien qu'elles se cantonnent au secteur agricole). Cette nouvelle initiative, succédant au concept précédent des agropoles, est grandement critiquée par les petits producteurs et la société civile. Elle a été mise en œuvre grâce à des partenariats public-privé, et pose de [nombreux problèmes](#), tels que l'accaparement de terres et l'impact néfaste sur la biodiversité.

Lors du Sommet, 41 pays ont présenté leurs « [Pactes de fourniture de denrées alimentaires et de produits agricoles](#) ». La connexion entre les Pactes du Sommet Dakar 2 et les feuilles de routes nationales de l'UNFSS reste incertaine, tout

comme l'étendue des efforts mis en œuvre dans l'implication d'une démarche inclusive, lors de la préparation hâtive de ces événements. [La déclaration adoptée par le Sommet](#), fait référence à des promesses de financement de 20 milliards de dollars d'investissement dans les Pactes, en plus de la contribution de 10 milliards de dollars de la Banque africaine de développement. Cependant, il n'est pas clairement défini si ces promesses de financement sont réellement destinées à l'égard spécifique des Pactes, ou bien font référence aux subventions fournies à des projets déjà en place. De plus, une autre question primordiale reste sans réponse : quel serait l'impact du financement des pactes sur la [dette publique extérieure des pays africains](#), dont le paiement des intérêts en 2022 s'élevait à 44 milliards de dollars?

Malgré ces ambiguïtés et ces questions en suspens, l'UA a salué les résultats du Sommet Dakar 2. Dans ce contexte d'incohérences politiques, l'institution panafricaine continue de promouvoir les programmes d'agriculture biologiques et agroécologiques, tout en poursuivant simultanément son investissement dans des initiatives pourtant controversées. Parmi ces efforts contradictoires, on retrouve la promotion des programmes de biotechnologies et d'engrais chimiques, la poursuite de l'harmonisation des instruments sur les semences en faveur des systèmes de semences industrialisés, ainsi que d'autres types de projets allant tout autant à l'encontre des principes de l'agroécologie. Il est absolument nécessaire de remettre en cause ces contradictions au travers de fortes mobilisations par les OP et OSC du continent.



5. Études de cas par pays

- Cinq études de cas à l'échelle nationale (Zambie, Maroc, Mali, Kenya, et République du Congo) ont été menées par les OP et les OSC, afin de collecter des données concrètes sur le terrain, concernant des perspectives pertinentes dans le cadre des feuilles de route nationales de l'UNFSS et des Pactes du Sommet Dakar 2. La comparaison de ces pays, provenant chacun de l'une des cinq sous-régions d'Afrique et ayant chacun leurs propres spécificités, a permis d'identifier des problématiques communes. Les synthèses des cinq rapports nationaux présentées ci-dessous, font l'examen des points suivants : 1) le contexte dans lequel se trouve le pays, 2) les requêtes et propositions mises en avant par les producteurs et les organisations de la société civile, 3) l'implication dans le processus de développement des feuilles de route nationales et pactes, 4) une analyse critique du contenu des feuilles de route nationales et pactes, et 5) les conclusions et recommandations.

5.1 ZAMBIE

Contexte

[La Zambie fait face à de sévères enjeux](#) concernant la malnutrition et la faim, l'aggravation de la perte de biodiversité, l'érosion et la dégradation des sols, la pauvreté rurale systémique et les inégalités de genres. Ces problématiques sont amplifiées par la crise climatique, avec de plus en plus d'incidents climatiques extrêmes comme les sécheresses, l'augmentation de la température, et des saisons de pluies courtes et imprévisibles. Le secteur agricole, au cœur de cette crise à l'ampleur grandissante, peut offrir des solutions pertinentes.

L'alimentation et l'agriculture sont les fondements de la vie socioculturelle en Zambie, et font l'objet de célébrations, comme c'est le cas dans de nombreux pays d'Afrique. L'agriculture est également le pilier de l'économie du pays, et a été priorisée pour assurer une croissance économique inclusive. Les activités liées aux systèmes alimentaires représentent le moyen de subsistance d'environ **85%** de la population. Les activités agricoles principales comprennent les cultures, l'élevage, la pêche et la cueillette sauvage. Le maïs, en plus d'être considéré comme une culture stratégique destinée principalement au commerce, demeure la culture traditionnelle de base, ayant une forte importance culturelle. En effet, 98% des petites exploitations familiales cultivent du maïs, et celui-ci bénéficie d'au moins 60% des dépenses publiques réservées à l'agriculture.

Environ 1,6 million de petites exploitations familiales, ce qui représente près de 60% de la totalité des foyers, dépend du secteur agricole et de l'économie

rurale. Ces petites exploitations utilisent, pour la plupart, des techniques et méthodes de cultures traditionnelles, afin de produire les aliments de base comme le maïs, les arachides, les légumes racines, les tubercules et les légumes verts, destinés principalement à leur autoconsommation, et à la vente lorsque la production le permet. Les activités agricoles des petits exploitants sont trop souvent occultées, en particulier celles des femmes, qui passent par le marché informel et ne sont pas comptabilisées par les statistiques officielles.

Propositions et requêtes des OP et OSC

En soutenant une transition agroécologique des systèmes alimentaires, basée sur le principe de la souveraineté alimentaire, les regroupements de la société civile en Zambie ont démontré, de manière effective et consistante, que cela reste l'approche la plus efficace pour répondre aux défis majeurs actuels. Un environnement politique favorable doit donner la priorité à une alimentation saine, locale et diversifiée, à des prix justes établis grâce à la coopération des marchés territoriaux, ainsi qu'à la reconnaissance des droits des paysans et au renforcement des droits humains. Cela implique de faire face aux inégalités de genres actuelles, et d'empêcher l'accaparement des terres et des ressources par l'élite.

Ces dernières années, en Zambie, les groupes nationaux œuvrant en faveur de la souveraineté alimentaire, et les coalitions pour une justice sociale, se sont engagés auprès de décideurs à différents niveaux.

Ces acteurs incluent les parties prenantes officielles et légitimes dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture : représentants d'OSC, agriculteurs, consommateurs, ainsi que d'organisations confessionnelles et écologiques implantées depuis longtemps dans les communautés et respectées par les gouvernements locaux. Lors des concertations de 2021, puis de 2023, des recommandations ont été établies au travers de méthodes participatives, soutenues par les gouvernements et soi-disant partenaires de coopération. L'agroécologie et ses principes de base ont été identifiés comme une priorité au niveau national et le socle majeur pour une transition alimentaire juste en Zambie, soutenue en parallèle par le développement d'une politique alimentaire inclusive et intégrée.

Les recommandations proposées par les OSC et les OP au gouvernement sont les suivantes :

- Prioriser les financements publics pour le développement de l'agriculture et les infrastructures destinées aux petites exploitations et à l'agriculture péri-urbaine (par exemple les systèmes d'irrigations, des pôles de transformation et de commercialisation locaux, des infrastructures de gestion de l'eau, des sols et de la biodiversité adaptée à l'échelle des paysages et centrée autour des communautés)
- Rediriger la formations et services de conseil et vulgarisation vers le domaine de l'agroécologie - de la production à la commercialisation - et la création de moyens de subsistance locaux
- Reconnaître, soutenir, et activement garantir le droit aux semences paysannes, et prévoir des mesures de soutien à la commercialisation des semences et des divers produits qui en résultent (par exemple obtenir le soutien des marchés, au-delà des achats de maïs hybride, de l'organisme de gestion des réserves alimentaires de la Zambie)
- Soutenir la recherche et l'aide publique au développement, en cohérence avec les droits des paysans (en particulier pour les systèmes de semences adaptés à l'échelle locale)
- Immédiatement mettre fin à l'idée de rejoindre l'UPOV 91, et adapter la Loi de 2007 sur la protection des obtentions végétales en conséquence
- Maintenir les restrictions relatives aux Organismes Vivants Génétiquement Modifiés et mettre fin à la réforme anti-démocratique en cours, et aux interventions étrangères concernant les politiques de biosécurité de la Zambie
- Reconnaître et soutenir l'égalité des genres dans le cadre des droits fonciers, d'accès à la terre

Processus de développement des feuilles de route nationales et pactes nationaux

En réponse à l'appel du Secrétaire général des Nations unies, et conformément à la feuille de route développée pour les concertations nationales sur les systèmes alimentaires, la Zambie a mis en place des concertations nationales. Le gouvernement de Zambie, en collaboration avec différents ministères, l'Institut Indaba de Recherche sur les Politiques Agricoles, ainsi que la Commission Nationale pour l'Alimentation et la Nutrition (NFNC), a donc organisé des espaces de concertation, avec le soutien de diverses agences de l'ONU, d'ONG et d'OSC. Ces concertations se sont déroulées à l'échelle nationale, régionale et locale, impliquant des acteurs à tous les niveaux des systèmes alimentaires. La participation de la Zambie à l'UNFSS et les concertations nationales sont consignées dans le rapport gouvernemental « [Nourrir la Zambie - Faim zéro](#) », publié en juin 2022. Le document officiel soumis à l'UNFSS était axé autour de cinq propositions officielles.

En 2023, la NFNC, avec le soutien de l'office de la FAO en Zambie et d'autres partenaires de la coopération internationale, a tenu une journée de concertation pré-sommet entre partie prenantes nationales, dont la note de présentation énonçait les objectifs suivants :

- Examiner les progrès du pays concernant la mise en application des feuilles de route nationales, notamment en matière de coordination
- Elaborer une note de position sur les systèmes alimentaires et les stratégies de mise en oeuvre adéquates
- Démontrer l'alignement entre la note de position sur les systèmes alimentaires et tout autre document politique avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Lancer une campagne de sensibilisation à l'égard de la participation du pays à l'UNFSS

Dès lors, en Zambie, la mise en oeuvre des feuilles de route nationales de l'UNFSS et les pactes du Sommet Dakar 2 ont abouti à la production d'un document nommé « feuilles de route nationales », rédigé au cours d'un pré-sommet d'une journée, ce qui n'a pas laissé le temps aux divers acteurs majeurs, principalement les OP et OSC, d'apporter une contribution suffisante.

Analyse critique

À la suite de l'UNFSS 2021 et au bilan de 2023, les OSC zambiennes dressent l'état des lieux suivant :

- Aucun représentant officiel de la société civile ou d'associations de paysans n'a été impliqué - ni

même informé - dans le processus des concertations nationales et régionales qui se sont déroulées en amont du Sommet, dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route du pays

- Le réseau d'analyse des politiques sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles (FANRPAN - Food, Agriculture and Natural Resources Policy Analysis Network) a pris en charge la facilitation des concertations régionales. Bien qu'étant ouverts à la participation du public, ces concertations ont surtout été des espaces de présentations académiques de consultants sur le développement régional, laissant peu de place au dialogue

En ce qui concerne la période suivant l'UNFSS 2021 :

- Le rapport de la Zambie résumant le processus de mise en oeuvre des concertations nationales, l'analyse de la situation en Zambie, et les feuilles de route nationales identifiées, a été publié et rendu accessible à toutes les parties prenantes en juin 2022 seulement, sous la forme du rapport « Concertation nationale sur la transition des systèmes alimentaires : Nourrir la Zambie - faim zéro »
- Il y a très peu - si ce n'est aucune - information publique au regard des actions entreprises par la Zambie
- Le pôle FANRPAN de la Zambie, qui a été impliqué dans les engagements du pré-Sommet, et mandaté pour mettre en place des consultations nationales avec les différents groupes d'acteurs, n'a à ce jour toujours pas été informé d'un événement suivi par la FANRPAN à l'échelle régionale, ni d'aucune autre démarche à l'échelle nationale
- Les membres des réseaux officiels d'OSC nationales dans le domaine de l'agroécologie (ZAAB et PELUM), du syndicat national des agriculteurs de Zambie (ZNFU) et les autres ONG locales agissant dans le secteur de l'agriculture, la nutrition et les systèmes alimentaires, n'ont pas été inclus dans le processus de l'UNFSS 2021, et n'ont pas été informés d'éventuelles suites

En ce qui concerne la préparation de la réunion bilan de l'UNFSS +2, qui s'est tenu en Italie du 24 au 26 juillet 2023 :

- Aucune association d'agriculteurs ou de la société civile n'a été informée de l'organisation d'une réunion préparatoire, ni impliquée dans son déroulement le 10 juillet à Lusaka. Cette réunion avait pour objectifs de discuter des avancées du pays en matière de transition des systèmes alimentaires, ainsi que de le préparer convenablement à sa participation à l'UNFSS +2
- Les dirigeants de la FAO en Zambie et de la NFNC

ont, par la suite, déployé des efforts visant à inclure les représentants de la société civile de Zambie dans le partage d'informations et d'autres engagements

En conclusion, les processus et démarches liés à l'UNFSS en Zambie se sont déroulés de manière non-inclusive et opaque. Le manque de transparence n'a pas permis au mouvement pour la transition des systèmes alimentaires d'inclure son propre programme en tant que priorité nationale dans le processus. Malgré les efforts mis en place par certaines institutions internationales pour inclure davantage d'OSC, le manque de transparence dans les procédures reste un obstacle majeur.



Le contexte réel et les intentions politiques sous-jacentes

En 2021, la société civile de Zambie, les défenseurs des droits humains et les organisations de producteurs, ont rejoint les manifestations internationales de préoccupations à l'égard du manque de transparence et de démocratie de l'UNFSS, et la mise à l'écart des mécanismes reconnus de représentation des ayant-droit dans les processus onusiens. Fait important, les OP et OSC de Zambie ont contesté l'élection d'Agnes Kalibata, ancienne présidente d'AGRA, en tant qu'envoyée spéciale chargée du Sommet. En effet, AGRA est un organisme largement contesté en Zambie, et pour cause, celui-ci est bien connu pour son soutien aux marchés favorisant l'utilisation d'OGMs en Afrique, aux programmes d'homogénéisation des semences, ainsi qu'à d'autres programmes controversés.

La prise en compte des préoccupations de la société civile a été entravée par le processus de concertation non-inclusif de 2021, par la sous-représentation de la société civile lors des concertations régionales facilitées par des organismes non mandatés, ainsi

que par le manque d'informations publiques à la suite du Sommet. Malgré tout, les OSC continuent de s'impliquer à tous les niveaux, afin de garantir l'exécution démocratique des processus politiques, et d'œuvrer à un avenir viable. Les organisations de la société civile se sont tout de même accordées sur le fait que des résultats positifs peuvent émerger des feuilles de route nationales, et se sont donc engagées à soutenir le NFNC, dont de nombreuses OSC sont d'ores et déjà partenaires, ainsi que le nouveau point focal sur les systèmes alimentaires nationaux, afin d'assurer des résultats positifs bénéficiant à tous.

Cependant, cet engagement a été mis à mal par la découverte des intentions politiques sous-jacentes. En effet, en janvier 2023, la Zambie a présenté son Pacte de distribution alimentaire et agricole ([Country Food and Agriculture Delivery Compact](#)) lors du Sommet Dakar 2³. Ce pacte présente l'engagement de la Zambie dans un effort de diversification du programme de subventions agricoles, en adéquation avec le Plan national d'investissement dans le secteur agricole (PNIA-2)⁴. Le pacte fait référence à ce programme sous le nom de Programme détaillé de développement de l'agriculture / PNIA-2. Le peuple de Zambie a donc été surpris d'apprendre que le PNIA-2 était en fait devenu le Programme détaillé de transformation de l'agriculture ([Comprehensive Agriculture Transformation Support Programme - CATSP](#)). L'introduction de cette notion de transformation, bien plus large, a été mise en place par des consultants de la FAO et soutenue par AGRA. La proposition présentait un recueil de 90 déclarations politiques visant à transformer le modèle agricole de la Zambie.

Les organisations de la société civile de Zambie ont réalisé une analyse des conséquences potentielles du CATSP, et l'ont soumis aux autorités compétentes. Les OSC affirment que le CATSP sera responsable de l'échec de la souveraineté alimentaire en Zambie. En effet, en s'appuyant sur une théorie de changement biaisée, ce programme donne une place prépondérante au secteur privé, lui permettant de fournir des services publics avec des objectifs d'intérêts privés, tout en écartant le rôle, les responsabilités et les obligations de l'État.

La transition envisagée vers un secteur agricole principalement détenu par le secteur privé passerait par l'implémentation d'un nouveau panel d'outils politiques. Les financements publics seront redirigés dans la subvention des chaînes de valeur des produits d'exportation, la facilitation des financements des entreprises et la digitalisation des ressources matérielles, et plus globalement des systèmes alimentaires de Zambie. Qui plus est, le CATSP mettra fin aux avancées difficilement obtenues dans la lutte contre les OGM, démantelant le cadre de biosécurité très strict de la Zambie. Cet enjeu politique a soulevé de nombreuses contestations dans le passé, étant

donné ses connexions évidentes avec des intérêts étrangers, et en raison de son soutien aux biotechnologies agricoles. Le régime de la propriété intellectuelle sera remanié en faveur de l'agro-industrie, au travers de références spécifiques à l'adhésion à la Convention internationale UPOV 91, enterrant ainsi les efforts mis en place à l'échelle nationale pour une transition vers des systèmes alimentaires durables, l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique, et la transition agroécologique.

Conclusions et recommandations

Il devient de plus en plus évident que les entreprises accaparent les espaces politiques publics, imposant leurs propres intérêts et programmes, pour ensuite en tirer profit. Cela participe à la mise en échec du processus démocratique, ainsi que l'invisibilisation des solutions initiées par les paysans, permettant de faire face aux enjeux de crises alimentaires, de crise de la faim, de l'injustice sociale et de la crise climatique. Ce phénomène n'est pas nouveau en Zambie, ni dans le monde. Cependant, cette tendance a connu un nouvel élan alarmant depuis la réunion de l'UNFSS de 2021, principalement dirigée par des entreprises, avec l'appui insidieux d'AGRA.

Malgré le rapport des feuilles de route nationales et l'orientation de l'opinion publique, la participation des OSC dans le processus est restée très faible. La feuille de route en résultant ne laisse peu de doutes quant au fait que les OSC joueront un rôle secondaire dans les phases de conception et de mise en œuvre. En effet, leur rôle reste limité au partage d'informations sur la consommation de produits locaux, et à la contribution aux services de vulgarisation et de conseils, pour lesquels l'intervention extérieure est plus délicate.

En Zambie, l'imposition du CATSP est particulièrement préjudiciable, mettant en échec les opportunités de faire des progrès significatifs via les feuilles de route nationales, en faveur d'une transition alimentaire durable.

Les 6 et 7 septembre 2023, à la suite de l'événement bilan UNFSS +2, les parties prenantes de Zambie, incluant les ayants droit, paysans et consommateurs locaux, ainsi que des groupes religieux communautaires, ont organisé la réunion National Food Systems Insaka, pour analyser l'état actuel des systèmes alimentaires en Zambie, et examiner les engagements nationaux⁵. En voici les conclusions :

- Le CATSP, en plus d'être anti-démocratique, est également fondé sur une théorie du changement biaisée, participant directement à l'affaiblissement de la souveraineté alimentaire, des droits humains, ainsi que la capacité du pays à faire face aux enjeux critiques de la crise cli-

matique, de l'effondrement de la biodiversité, des crises alimentaires et de la malnutrition.

- Aucun des acteurs présents lors du rassemblement Insaka n'a participé ou n'a été convié à l'UNFSS de 2021 et 2023.
- Les agences multilatérales, en particulier la FAO, doivent remédier aux problématiques de légitimité, s'assurer de remplir leur mandat et répondre aux besoins et demandes des ayants droit, et non du secteur privé.
- L'implication d'AGRA dans le processus politique en Zambie, et plus généralement en Afrique, doit être abordée et révoquée.
- Des solutions concrètes, venant de la population, ont été présentées par les OSC et OP, et le développement d'une politique nationale de systèmes alimentaires pour le peuple et par le peuple, est essentielle.



5.2 MAROC

Contexte

Le secteur agricole joue un rôle essentiel dans l'économie marocaine, représentant [13%](#) du PIB (Produit intérieur brut) et employant jusqu'à 31% de la main d'œuvre du pays. Celui-ci est caractérisé par quelques grosses exploitations industrielles, de nombreux petits producteurs, et un très haut niveau d'importation agricole, impliquant principalement de grandes firmes d'agrobusiness.

Le Maroc fait face à un phénomène de dépendance croissante à l'importation de céréales et d'énergie. Selon le Ministre de l'agriculture, la production agricole au Maroc couvre 100% des besoins alimentaires en viande, fruits et légumes, 78% des besoins en lait, et seulement 62% des besoins en ce qui concerne les céréales. Ainsi, les Marocains en situation de faibles revenus subissent un taux élevé d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Bien que l'auto-suffisance alimentaire ait été l'un des principes fondamentaux de la stratégie de développement du pays après l'obtention de l'indépendance dans les années 1950, le recours croissant à l'importation de produits alimentaires subventionnés entraîne aujourd'hui un risque d'instabilité socio-économique.

À la suite de l'indépendance, deux piliers fondamentaux dans la stratégie de développement agricole du Maroc ont émergé : la modernisation et la rationalisation. Le gouvernement marocain a mis en place des politiques agricoles reposant principalement sur le choix de remplacer les importations afin d'assurer la sécurité alimentaire. Ces politiques, mises en place dans le cadre d'un programme de développement économique et social, s'articulent autour des méthodes suivantes : le lancement de programmes d'irrigation et la construction de barrages, la modernisation et l'intensification de l'agriculture au travers de nouvelles techniques comme la mécanisation et l'utilisation d'engrais, et la mise en œuvre de mesures d'incitation comme l'adaptation des subventions et taxes. De plus, un panel de mesures économiques et institutionnelles complémentaires ont été mises en œuvre, telles que la récupération des terres colonisées, l'établissement de structures de gestion technique dans le secteur agricole, et l'instauration d'un code des investissements.

Cependant, à partir des années 1980, le Maroc a connu un revirement dans l'orientation des politiques agricoles, basculant d'un modèle interventionniste destiné à atteindre l'auto-suffisance alimentaire, à un modèle de plus en plus néolibéral donnant une place prépondérante à la logique de marché. Ouvert au commerce international, le nouveau modèle a favori-

sé l'accaparement des terres et les investissements privés dans le secteur agricole, au profit des grosses exploitations et au détriment des petits producteurs ainsi que des écosystèmes.

Depuis 1985, le pays s'est conformé aux directives du Fond monétaire international et de la Banque mondiale. Le déclin de l'intervention de l'État et la soumission aux mécanismes du marché ont engendré de nouvelles orientations politiques, comme l'abolition des droits de douane à l'exportation, et la participation du Maroc à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), désormais devenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'en est suivi un arrêt des subventions nationales pour les facteurs de production, accompagné d'une libéralisation progressive des prix.

Enfin, la politique agricole du Maroc encourage les exportations plutôt que l'auto-suffisance ou la souveraineté alimentaire. De plus, l'agriculture marocaine est également sévèrement touchée par le réchauffement climatique et la sécheresse, et la situation est amenée à s'aggraver dans les années à venir, avec l'épuisement des ressources en eau du pays, principalement dues aux pratiques d'irrigations intensives.

Propositions et requêtes des OP et OSC

« Peut-on se permettre de rester dans un modèle si destructif des ressources naturelles, dans un pays où celles-ci se dégradent déjà de manière alarmante? »

- Louis Malassis en 2016, cité par Najib Akesbi en 2021

Les OP et OSC rencontrent de grandes difficultés à promouvoir un programme pour la souveraineté alimentaire au Maroc. Le modèle actuel adopté par les dirigeants politiques favorise la participation du secteur privé dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, au détriment des communautés locales.

Le droit à la terre, la protection de l'accès à la propriété et la sécurité foncière constituent les principales priorités pour les agriculteurs et les organisations de la société civile. En effet, les exploitations familiales sont progressivement dépossédées de leurs terres, avec une nouvelle vague d'accaparement des terres agricoles par les entreprises privées. Les entreprises, les grands propriétaires terriens et les individus ayant une forte influence politique, renforcent leur pouvoir au travers de transferts fonciers à bas coût, au détriment des exploitations de petites ou moyennes tailles, ainsi que les diplômés d'instituts agricoles, comprenant ingénieurs et techniciens.

Les autres requêtes sont liées à [la lutte contre les méga-fermes](#), dont la production est orientée vers l'exportation, la défense des semences paysannes, l'orientation des financements publics vers les exploitations familiales, et le développement de structures de transformation locales, permettant de limiter le poids des industries agro-alimentaires. L'établissement de banques de semences locales pour la conservation et la protection des semences paysannes est primordial, surtout au regard du risque de perte de biodiversité génétique et du contrôle croissant du secteur privé dans le domaine des semences au Maroc.

Le plan Maroc vert et la génération verte

Le Maroc n'a pas développé de feuille de route nationale dans le cadre de l'UNFSS, ni de pacte national lors du Sommet Dakar 2. À la place, lors de ces deux événements, le pays a préféré mettre en lumière les plans d'agriculture dans lesquels il s'est déjà engagé.

En 2018, le plan Maroc vert (PMV) a été lancé, grâce à d'importants financements publics du secteur agricole, environ 63.4 millions de DH (6.3 millions USD). Ce plan repose sur deux piliers :

- Pilier I : Agrégation de politiques productivistes avec des subventions pour le secteur privé et les grandes exploitations agricoles
- Pilier II : Solidarité envers les petites et moyennes exploitations

Le budget alloué au premier pilier est de 84%, et seulement 16% pour le second. Cette disparité illustre bien comment l'argent public est utilisé au profit du secteur privé et des grosses exploitations agricoles.

En 2020, à la suite de la mise en place du PMV, un nouveau plan intitulé Génération Verte a permis l'élaboration d'une feuille de route pour l'agriculture marocaine jusqu'en 2030. Il en émerge les objectifs suivants :

- Doubler la part du secteur agricole dans le PIB du pays
- Quasiment doubler la valeur des exportations agricoles, passant de 34.7 millions de DH en 2018 à 60 millions en 2030
- Créer des emplois dans le secteur agricole en mobilisant un million d'hectares de terres collectives
- Fournir des formations professionnelles dans le domaine de l'agriculture

[Le Plan Maroc Vert a été critiqué](#) pour le manque de cohérence dans sa vision stratégique, mais également du fait de sa nature techniciste, son productivisme excessif, son mode de gouvernance, et enfin le manque d'attention à l'égard des problèmes

d'insécurité alimentaire touchant le pays. Élaboré en seulement cinq mois par le cabinet de consultation international McKinsey, le plan a été développé hâtivement et unilatéralement, sans concertation ou participation de ministres officiels, d'experts indépendants, de la société civile ou des syndicats. Encore plus préoccupant : même les administrateurs et particulièrement ceux agissant à l'extérieur du pays, n'ont pas eu de documents concernant l'étude, tandis que les principaux bénéficiaires des financements publics alloués au programme, à savoir les entreprises privées et les groupements de grosses exploitations agricoles, ont eu accès au plan.

Analyse critique

Le Maroc est confronté à un modèle paradoxal avec une stratégie agricole qui a été développée de manière [extraterritoriale](#). Fondé sur des postulats erronés et une politique de classes, le Plan Maroc Vert ne parvient pas à honorer son engagement à aller au-delà de la vision dualiste de l'agriculture, avec un secteur « moderne » et un secteur « traditionnel ». Sa construction autour de deux piliers opposés, le premier consacré à une agriculture « hautement productiviste et générant une forte valeur ajoutée », et le second tourné vers les petits producteurs, ne fait qu'amplifier ce dualisme. Les bénéficiaires du pilier 1 sont incontestablement privilégiés, tandis que ceux concernés par le pilier 2 restent marginalisés. Cela est d'autant flagrant lorsque l'on observe la répartition des allocations prévues pour chacun des bénéficiaires : on note une différence allant de 1 à 9 par agriculteur bénéficiaire. Les subventions pour les agriculteurs commerciaux ont atteint jusqu'à 100% des bénéficiaires, tandis que les petites exploitations familiales ont reçu moins de 40% des fonds prétendument disponibles.

De plus, malgré l'utilisation de termes propres à l'agroécologie et au principe de souveraineté alimentaire, aucun effort n'a été mis en œuvre dans ce domaine. Cela s'illustre notamment par l'absence de participation du Ministre de l'agriculture marocain au [2e Symposium International sur l'Agroécologie](#) de la FAO en 2018. Les OSC et les OP, quant à elles, mettent en place des actions de mobilisation en faveur des pratiques agroécologiques. Par exemple, le Syndicat national des eaux et forêts (SNEF/FNSA/UMT), organisation syndicale principale dans le secteur, organise des stages de formation pratique pour les producteurs et petits exploitants agricoles.

L'adoption du Plan Maroc Vert en 2008 a eu de nombreuses conséquences néfastes, comprenant notamment les crises économiques et financières générées par le capitalisme, la réorientation des investissements au détriment du secteur agricole, l'acquisition de terres par des sociétés transcontinentales pour

l'extraction et la production d'hydrocarbures, la monopolisation des semences, un accroissement considérable des prix alimentaires, et un fort taux d'insécurité alimentaire empêchant l'accès à des denrées alimentaires de base comme le pain.

Par ailleurs, depuis le lancement du programme, le Maroc a connu une démultiplication de cultures d'exportation intensives fortement consommatrices en eau. Douze ans après le lancement du programme Plan Maroc Vert et deux ans après celui de la Génération verte, le secteur agricole au Maroc est désormais principalement tourné vers l'exportation, au service d'un groupe d'acteurs puissants.

L'industrialisation intensive de l'agriculture a abouti aux conséquences suivantes :

- L'exploitation généralisée de la main-d'œuvre agricole, hommes et femmes compris, sans respect des droits du travail, dans l'objectif de réduire les coûts de production et de booster la compétitivité.
- La perte des moyens de subsistance pour un grand nombre de petits exploitants agricoles en raison d'une compétition déloyale et abusive.
- L'épuisement des ressources naturelles, en particulier de l'eau, l'aggravation de la pollution et l'augmentation de phénomènes de contamination par des produits chimiques nocifs.

Conclusion et recommandations

En conclusion, en privilégiant l'agriculture à grande échelle et en autorisant la monopolisation des ressources par les firmes multinationales, le Plan Maroc Vert nuit à l'agriculture paysanne traditionnelle. Du fait du manque de références aux droits humains dans son approche, cette stratégie nationale fondée sur l'exportation laisse la porte ouverte aux investissements privés, à l'enrichissement des grosses exploitations agricoles ainsi qu'aux sociétés d'exportation, et ce, au détriment des communautés locales.

L'objectif de souveraineté alimentaire ne pourra pas être atteint tant que le pays ne sera pas autosuffisant en céréales, en huile, et en sucre. Dans sa quête vers une auto-détermination des systèmes alimentaires, le peuple marocain a besoin de mettre en place des réformes agricoles populaires permettant d'assurer l'accès à la terre, à l'eau, et aux autres ressources de production pour les paysans. Les politiques mises en place devraient faire valoir le principe selon lequel la terre appartient à ceux qui la protègent, et non à ceux qui se contentent de l'exploiter.

Une fois de plus, la société civile et les syndicats ont été tenus à l'écart et n'ont pas participé à

l'élaboration des plans et stratégies de développement agricole. La transition agroécologique est freinée par le manque de mesures politiques destinées à sa mise à l'échelle, ainsi que par les stratégies favorisant le productivisme et l'exportation. En parallèle, on observe une absence totale de stratégie de préservation des semences locales, qui sont pourtant en cours de disparition. Au contraire, les subventions encouragent plutôt l'importation de semences hybrides dont les besoins en eau sont très importants, et nécessitent l'utilisation excessive de produits chimiques. En effet, avec la privatisation du secteur, les multinationales commencent à jouer un rôle prépondérant dans la production de semences. Le démantèlement des systèmes de semences paysannes reste une problématique majeure.

Le Plan Maroc Vert, à terme, entraîne l'appauvrissement des petits paysans. Les politiques agricoles destinées à atteindre une forme de souveraineté alimentaire inclusive sont essentielles et doivent être développées en accord avec la société civile, les syndicats, les organisations professionnelles et les consommateurs. Afin d'assurer une meilleure gouvernance dans le secteur agricole, il est également nécessaire de mettre en place des plateformes de collaborations, et de renforcer les dialogues avec la société civile et les syndicats. Les politiques publiques locales doivent également s'impliquer, en s'engageant plus activement dans les consultations autour de la souveraineté et de la transition alimentaire, du producteur au consommateur, mais aussi en fournissant des conseils et en participant à la mise en place de moyens permettant une transition agroécologique. À ce jour, une revalorisation des budgets destinés à financer la recherche et la participation à la souveraineté alimentaire est essentielle.



5.3 MALI

Contexte

Promouvoir la souveraineté et la sécurité alimentaire est l'une des priorités principales pour les autorités politiques du Mali. Le pays possède un grand potentiel et de nombreux atouts, tels que ses 43.7 millions d'hectares de terres cultivables ou propices à l'élevage, dont 5.2 millions d'hectares (11.9%) cultivés par an. De plus, deux grandes rivières traversent le Mali, la rivière du Niger, et la rivière du Sénégal. L'économie de la nation repose principalement sur le secteur primaire, comprenant l'agriculture, l'élevage et la pêche, et permettant d'employer approximativement 80% de la population active, c'est-à-dire environ 13 millions de personnes, et ce, en grande partie dans le secteur informel. Cependant, le nombre d'agriculteurs est en baisse, particulièrement avec les phénomènes d'exode rural et de migrations de la population jeune. C'est une réalité à laquelle il faut porter une attention spécifique afin de préserver l'héritage des méthodes d'agriculture familiale au Mali.

La croissance du PIB au Mali connaît un ralentissement, passant de 6% de croissance annuelle vers la fin des années 1990, à 4.1% entre 2008 et 2015. L'agriculture représente de loin le secteur le plus important dans l'économie malienne, contribuant à près de 41% du PIB national. La valeur ajoutée de l'agriculture a augmenté de 4.3% à 11.7% entre 2008 et 2015, tandis que le secteur industriel reste limité à 4% du PIB. En fait, le Mali est le pays d'Afrique de l'Ouest qui a connu le plus grand taux de croissance agricole depuis 2008, avec une inflation d'environ [1.4%](#).

Cependant, malgré cette augmentation, l'insécurité alimentaire reste une source d'inquiétude majeure. Au Mali, 25% des foyers, à savoir 4.5 millions de personnes, vivent en situation d'insécurité alimentaire. Ce phénomène est davantage marqué dans les zones rurales (27.7%) que dans les zones urbaines (14.6%).

L'influence grandissante des partenariats public-privé dans le secteur agricole au Mali est en train de redessiner le modèle de financement agricole. De plus en plus d'argent provient de donateurs privés, afin de soutenir des entreprises privées, au détriment des OP et OSC. Ce changement n'a fait qu'amplifier la marginalisation des petites exploitations familiales, qui manquent de moyens afin de réellement faire entendre leurs voix. Depuis 2017, l'État malien a alloué plus de 15% (environ 360 millions de francs CFA, à savoir 550 millions d'euros) du budget national à l'agriculture. Les OP et OSC ont exprimé leur crainte concernant la mauvaise utilisation de ces

fonds, voués principalement à soutenir les produits d'exportation, et le modèle de révolution verte, avec des subventions destinées à l'achat d'engrais chimiques.

Propositions et requêtes des OP et OSC

Les demandes des OP et OSC au Mali se sont centrées et coordonnées autour de différents acteurs participants à la plateforme d'agroécologie de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), une coalition fédérant les organisations paysannes maliennes. Leurs demandes et propositions constituant le socle des négociations et prise de décisions à différents niveaux sur le moyen et long terme, s'articulent autour des points suivants :

- Soutenir l'approche agroécologique et les petites exploitations familiales, plutôt que le modèle de la révolution verte promu par des acteurs étrangers, et mettre l'accent sur les investissements publics
- Promouvoir les systèmes de semences paysannes dans les politiques nationales, ainsi que la loi sur les semences en cours d'adoption au moment de la rédaction de ce rapport. Cette loi a été rédigée lors d'un processus inclusif, et a impliqué le Ministre de l'agriculture ainsi que tous les autres acteurs majeurs à l'échelle nationale
- Mettre pleinement en application la loi sur le foncier agricole ainsi que les politiques qui en découlent, rédigées et adoptées après un long processus dynamique et inclusif
- Réorienter les ressources publiques vers des systèmes alimentaires durables, soutenir les principes de souveraineté alimentaire, ainsi que les exploitations familiales, et faire de l'approche agroécologique une référence en ce qui concerne les actions mises en place dans le secteur
- Soutenir la création et/ou la consolidation des stocks alimentaires avec une priorité à l'approvisionnement via des productions locales
- Assurer une meilleure organisation des marchés de céréales territoriaux (local, sous régional et régional) au travers, entre autres, des échanges de céréales qui connectent directement les producteurs avec les consommateurs, et qui ne relèvent pas d'échanges spéculatifs
- Mettre en place des fonds pour la transformation et la valorisation des produits locaux, assurer la promotion de ces produits au travers de circuits

organisés de l'échelle locale à internationale

- Mettre en place des programmes de recherche participative, et les intégrer au système de recherche national, afin de faire valoir la souveraineté de la recherche
- Offrir des formations et du soutien aux jeunes paysans, pêcheurs et éleveurs produisant des richesses au travers de l'agroécologie, et assurer la continuation des exploitations familiales au Mali

Processus de développement des feuilles de route nationales et pactes

En novembre 2020, le Mali a organisé une conférence nationale sur les systèmes alimentaires, afin de se préparer à sa participation à l'UNFSS 2021. Des représentants de différents départements gouvernementaux, d'organisations de la société civile, du secteur privé, du milieu académique, d'organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi que des partenaires techniques et financiers, se sont réunis autour du thème suivant : « Capitaliser sur l'expérience du Mali en termes de gestion intégrée des ressources humaines, afin de renforcer les systèmes alimentaires ». Tous ces acteurs se sont réunis dans le but de mettre en place la préparation décentralisée d'une feuille de route nationale pour le Mali.

Le comité de pilotage national, facilité par le point focal accueilli par le Ministre des affaires sociales, a été mis en place grâce à la coordination technique des bureaux maliens de la FAO. Des événements de consultation se sont déroulés dans diverses régions du Mali. La déclaration du Ministre de l'agriculture pendant l'UNFSS, découlant de ces consultations, était censée être le point de départ vers une transition durable des systèmes alimentaires.

En ce qui concerne le Mali, le processus des feuilles de route nationales était plutôt inclusif, en grande partie grâce au fait que les OP se sont déjà fait une place au cours des multiples événements précédents, notamment relatifs à la loi d'orientation agricole (LOA), à la politique d'agriculture foncière et au processus de rédaction de la loi d'agriculture foncière, au rassemblement annuel de paysans, ainsi qu'au « jour des paysans maliens » instauré par le Président, et, enfin, au processus de rédaction de la politique nationale des semences maliennes.

À la suite des ateliers nationaux décentralisés, on observe une perte de dynamisme vis-à-vis du processus des feuilles de route nationales, et ce, principalement en raison de l'insuffisance des financements. Des mesures d'exécution ont cruellement manqué. Le processus de l'UNFSS a donc stagné, et est perçu par de nombreux acteurs comme « une initiative de plus

» se superposant aux efforts déjà mis en place par le pays, et aux politiques nationales.

Au contraire, la CNOP-Mali a pris l'initiative d'établir une plateforme compréhensive nationale sur l'agroécologie. Cette plateforme permet d'aborder activement diverses initiatives en lien avec les enjeux et priorités des OSC et OP, ainsi que de s'attaquer aux problèmes majeurs comme les terres, les semences et l'accès aux intrants agricoles.

Pactes

Dans le cas du Mali, il n'y a eu ni feuilles de route nationales résultant de l'UNFSS, ni rédaction de pactes nationaux à la suite du Sommet Dakar 2. De nombreux acteurs, sous la direction de la CNOP et d'autres ONG, ont plaidé auprès du gouvernement pour qu'il se focalise plutôt sur les initiatives déjà existantes, principalement la LOA et ses mécanismes d'implémentation, ainsi que la politique de développement agricole du Mali.

La LOA a été mise en place en 1992 dans le cadre d'une politique d'agriculture générale. Dès lors, les efforts en matière de développement agricole se sont principalement fondés sur cette loi, qui a orienté de nombreuses politiques et autres lois telles que, entre autres : la politique de développement agricole, la politique d'agriculture foncière, la loi d'agriculture foncière, et la politique de semences nationale en cours de développement. La LOA favorise les partenariats et la création de marchés communs au sein des principaux groupes économiques sous régionaux, régionaux, et internationaux.

La LOA est fondée sur les huit stratégies majeures suivantes : I) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population malienne, et contribuer à celle des sous-régions ; II) assurer le développement institutionnel et le renforcement de tous les acteurs ; III) préserver l'environnement et mieux gérer les ressources naturelles ; IV) développer les investissements dans le secteur agricole ; V) améliorer la compétitivité de l'agriculture et des produits issus de l'agro-industrie sur les marchés locaux, sous régionaux, et internationaux ; VI) développer la recherche agricole et un système de conseil pour une agriculture durable et compétitive ; VII) mobiliser des financements ainsi que des ressources conséquentes et accessibles pour le développement agricole.

Articulée autour de ces huit points stratégiques majeurs, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PoINSAN) a été instaurée afin de faire face aux enjeux spécifiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en accord avec les objectifs de développement globaux du Mali. La PoINSAN vise à atteindre une sécurité alimentaire durable, améliorer les conditions de vie des populations les

plus vulnérables, et à soutenir la réalisation des ODD du pays d'ici 2030. Cela implique d'augmenter la disponibilité des aliments durables, de renforcer la résilience face aux chocs et crises, d'optimiser l'accès à l'alimentation, d'améliorer la situation nutritionnelle, et de raffermir la gouvernance en matière de sécurité alimentaire.

En ce qui concerne la première génération de pactes en lien avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Mali a rempli les objectifs définis par le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) entre 2004 et 2010. Cependant, les dépenses pour l'agriculture publique ont chuté de 5% en 2015, et de 8.7% entre 2008 et 2014. Le gouvernement a exprimé sa volonté d'accroître les financements avec quasiment 16% du budget de l'État destiné à l'agriculture. Les dirigeants du Plan national d'investissement dans le secteur agricole (PNIA) au Mali proposent de rehausser les dépenses pour l'agriculture jusqu'à 20%, avec l'appui de plusieurs donateurs majeurs qui soutiennent l'engagement du gouvernement à l'égard du secteur agricole.

Analyse critique

Du point de vue de la CNOP, les nouveaux moyens promus par l'UNFSS et le Sommet Dakar 2 n'apportent pas de valeur ajoutée au paysage politique actuel au Mali. Comme ce fut mentionné lors du rassemblement pour une plateforme agroécologique nationale, et lors des consultations sur l'évaluation autonome des feuilles de route nationales, « le problème ne réside pas dans l'ajout d'un nouvel instrument, mais dans la faible mise en place des moyens déjà existants ».

Selon les divers acteurs issus du secteur agricole convoqués pour cette étude, le Mali a été en mesure de résister à l'interférence de certains acteurs extérieurs faisant pression pour la mise en place d'autres initiatives parallèles dans le pays, à la suite de l'UNFSS et du Sommet Dakar 2. Le point focal de l'UNFSS, tenu par le Ministre des affaires sociales, a tenté d'organiser un groupe de travail sur le processus de l'UNFSS, cependant, les membres de la plateforme agroécologique nationale ont décliné l'invitation en faveur des structures déjà existantes.

Les OP et OSC sont satisfaites du cadre normatif déjà existant, dans lequel elles ont eu un important rôle à jouer. Les efforts mis en place, notamment par AGRA, visant à introduire les nouvelles technologies de la révolution verte au Mali, ont été bloqués par les actions déterminées des OP/OSC. Des problèmes persistent dans l'implémentation des mesures, et ce, en raison du manque de transparence des financements nationaux, ainsi que de la tendance des acteurs finan-

ciers extérieurs à prioriser leurs intérêts, plutôt qu'à financer l'implémentation de politiques publiques élaborées démocratiquement.

Malgré de nombreuses tentatives de déstabilisation à l'encontre des organisations paysannes et de la société civile agricole, l'UNFSS et ses défenseurs n'ont pas eu de grandes influences sur les changements de trajectoire de la politique agricole au Mali. Selon le président de la CNOP, « AGRA représente seulement la partie émergente de l'iceberg en ce qui concerne une approche industrielle qui se veut écrasante et agressive, nous devons décider où diriger notre énergie, et nous préparer à faire face aux stratégies qu'AGRA et autres chercheront à mettre en avant pour nous diviser ».

Conclusion et recommandations

Les prétendus bénéfices des partenariats public-privé, comme la croissance, l'emploi, et la résolution des problèmes d'insécurité alimentaire, sont souvent utilisés afin de justifier le récit mensonger des solutions proposées par la révolution verte, mises en avant par AGRA et d'autres puissants acteurs dans le domaine agricole. Cependant, en raison du manque de régulations, et de lacunes au regard de l'implémentation des politiques et initiatives déjà existantes, ces soi-disant bénéfices restent complètement hors d'atteinte pour les communautés locales et les petits producteurs. Comme cela fût observé dans de nombreux secteurs, notamment au niveau des infrastructures, de l'industrie d'extraction, et de l'agriculture, ces investissements entraînent le délitement du tissu social et rural - principalement via l'accaparement des terres.

Fait d'autant plus inquiétant, certains investissements agricoles nuisent directement à la sécurité alimentaire, en faisant la promotion de monocultures commerciales, malgré leurs conséquences négatives sur l'environnement et la société. Face aux projets initiés par les grandes multinationales, les populations concernées n'ont pas vraiment de possibilité de recours.

Malgré l'engagement politique d'octroyer 15% du budget national au secteur agricole et alimentaire (davantage que les 10% imposés par les déclarations Maputo et Malabo), et de mettre en place un modèle de souveraineté alimentaire reposant sur des exploitations familiales solidement implantées (petits paysans, pêcheurs, petits groupes d'éleveurs, etc.), il reste un long chemin à parcourir. Les initiatives telles que les feuilles de route nationales et les pactes, principalement basées sur les investissements du secteur privé, continuent de déstabiliser le paysage politique. Qui plus est, les OP et OSC, unies sous la bannière commune de CNOP-Mali lors de la Plateforme Agro-écologique Nationale, peinent à résister et faire face

aux nombreux obstacles dans leur combat pour des systèmes alimentaires populaires, soutenus principalement par des fonds publics.

En conclusion, une transformation structurelle du secteur agricole et des systèmes alimentaires au Mali est nécessaire, afin de construire un modèle économique favorisant les ressources publiques plutôt que les investissements étrangers. Le rôle de l'État devrait être repensé pour inclure des partenariats avec les mouvements pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie, afin de restructurer le modèle économique et de combattre son approche entrepreneuriale.

Les recommandations et requêtes des OP et OSC, développées ci-dessus, fournissent une feuille de route détaillée vers une vraie transition des systèmes alimentaires au Mali, mettant en lumière le rôle fondamental des exploitations familiales et des petits producteurs.



5.4 KENYA

Contexte

L'économie du Kenya est fortement déterminée par l'agriculture, avec un secteur agricole à l'origine de 33% du PIB national. Plus de **40%** de la population totale est employée au sein du secteur agricole, et plus de 80% en dépend comme moyen de subsistance. Fait notable, l'agriculture représente un moyen de subsistance essentiel pour la majorité des foyers en situation de pauvreté.

La pauvreté rurale au Kenya reste, à ce jour, importante, et l'insécurité alimentaire touche plus de la moitié de la population. Même avant la survenue de la pandémie du COVID-19, on observait déjà une augmentation de 4% du taux d'habitants touchés de sous-alimentation sévère. Le pays est confronté à des enjeux qui prennent de plus en plus d'ampleur, en raison de la crise climatique, et d'autres facteurs menaçant sévèrement la sécurité alimentaire de millions d'habitants, incluant la sécheresse, les importantes inondations, et dans les dernières années, la prolifération de criquets pèlerins faisant des ravages. Les éleveurs et les peuples indigènes ont été touchés de front par ces phénomènes.

Le Kenya demeure l'un des bénéficiaires et acteurs principaux de la mise en œuvre de recherches agricoles pour le développement dans la région sub-Saharienne de l'Afrique, avec le troisième budget le plus important dans le domaine. La majorité [des financements vont vers des projets favorisant l'agriculture industrielle](#), souvent soutenus par des organisations philanthropiques. Fait notable, le Kenya abrite également le siège social d'AGRA. De manière générale, le récit de la révolution verte au Kenya est encore omniprésent parmi de nombreux donateurs, ainsi que des acteurs dans le secteur privé et les politiques nationales.

Depuis 2022, la part de subventions pour l'agriculture connaît une baisse dans le budget national, malgré l'importance centrale de ce secteur dans l'économie du pays. Au cours de l'année financière 2022/23, 49.9 milliards de Shillings kenyan (l'équivalent approximatif de 317 millions d'euros au moment de la rédaction de ce rapport) ont été attribués à l'agriculture, sur un budget national total de 2.11 trillions. Le pays est donc loin de remplir l'engagement des 10% de la Déclaration internationale Maputo.

Malgré l'approche tournée vers la révolution verte et les soutiens financiers, il n'y a eu aucune augmentation de revenus pour les agriculteurs, pas plus qu'une baisse des cas de famine. Chacun des régimes politiques a élaboré des programmes différents, comme le Big 4 Agenda, visant à atteindre un taux de sécurité alimentaire et nutritionnelle de 100%, mais qui ne fût

jamais exécuté.

Le contexte au Kenya est donc caractérisé par une prolifération de politiques et d'initiatives, principalement menées par des acteurs extérieurs, présentant diverses incohérences et contradictions. La source majeure de frustration provient de la réalisation incomplète des objectifs, ainsi que de la déconnexion entre la plupart des initiatives, et la considération des priorités des mouvements paysans. Un responsable d'exploitation kényan a parfaitement résumé la complexité de la situation : « Les acteurs principaux, c'est-à-dire nous, sommes complètement perdus dans une jungle de politiques et programmes soutenus par des acteurs extérieurs ».

Le principal défi au sein du système alimentaire actuel au Kenya, réside dans le manque de cohérence entre les multiples politiques à l'échelle nationale. Afin d'établir des stratégies de développement agricole claires et directes, il est impératif d'harmoniser ces politiques agricoles.

Propositions et requêtes des OP et OSC

Bien que le processus des concertations nationales sur les systèmes alimentaires au Kenya a permis de renforcer les actions nécessaires pour atteindre les prévisions du pays pour 2030, à savoir un objectif de 100% en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les OSC ont énoncées les demandes suivantes :



- Une augmentation du taux de jeunes ayant accès à une éducation scolaire dans le domaine agricole
- Développer davantage l'utilisation de solutions numériques dans le domaine agricole, en les rendant plus adaptées aux systèmes d'exploitations familiales, et en restant aligné avec les systèmes alimentaires territorialisés du Kenya
- Faire la promotion des aliments culturellement adaptés et améliorer la diversité des régimes alimentaires en incluant fruits, légumes, produits laitiers, viande, poisson, ainsi que des céréales, tout en éduquant les consommateurs à la diversité alimentaire, afin d'améliorer la qualité de nutrition et d'instaurer des habitudes alimentaires durables
- Encourager la diversité au sein des systèmes de semences paysannes, et multiplier les différents types de cultures riches en nutriments
- Reconnaître et favoriser les systèmes de semences paysannes et rejeter les semences génétiquement modifiées
- Renforcer les actions pour le climat afin de construire une meilleure résilience
- Soutenir les installations de systèmes d'irrigation, également à l'échelle des sous-comtés, afin de faire face aux conditions de sécheresse accrues
- Le soutien du gouvernement à l'attention des producteurs alimentaires, avec des investissements dans les routes, ainsi que d'autres infrastructures essentielles afin de réduire les pertes post-récolte, comprenant notamment des structures pour la préservation, la transformation et l'emballage, permettant de réduire le gâchis alimentaire, et de faire face au problème d'insécurité alimentaire lorsque la production est basse
- Protéger les droits fonciers des agriculteurs, pêcheurs, et éleveurs
- Favoriser les marchés alimentaires locaux au détriment de l'importation
- Investir dans les recherches menées par des agriculteurs, ainsi que dans la production de bio-pesticides et d'engrais écologiques, afin de soutenir une transition vers un modèle d'agroécologie
- Promouvoir la transition vers le modèle agro-écologique et les méthodes permettant sa mise en œuvre, profondément ancrées dans l'idée de souveraineté alimentaire
- L'inclusion et la participation des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap, afin de tendre vers un système alimentaire équitable, avec des droits à la propriété et à l'accès aux sources de production telles que la

terre, le capital, les formations, la recherche, et les outils digitaux

Ces demandes constituent les éléments essentiels de l'agenda politique des OP et OSC au Kenya. La plupart des organisations, bien que parfois dispersées, se battent contre les mêmes problématiques, et défendent également les autres acteurs en alignement avec leur vision pour une transition des systèmes alimentaires dans le pays.



Processus de développement des feuilles de route nationales

À ce jour, il n'y a pas de document finalisé découlant des feuilles de route nationales au Kenya. Le processus est encore en cours de développement et peu d'informations sont accessibles au OSC en ce qui concerne son avancée.

Selon des [documents officiels](#) en lien avec l'UNFSS, « les initiatives résultant du processus des feuilles de route nationales fonctionnent généralement grâce à la collaboration des différents acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé) dans le développement de stratégies et de plans d'action pour des systèmes alimentaires résilients et durables. Cela inclut d'identifier les priorités, de définir des objectifs, de mettre en place des projets spécifiques, et surveiller les progrès vers les objectifs convenus ». D'après les mêmes sources, officiellement au Kenya, les processus des feuilles de route nationales et des pactes sont des initiatives destinées à « transformer les systèmes alimentaires et à promouvoir une agriculture durable et inclusive ». Ces initiatives reposent sur divers aspects, tels que l'élaboration de politiques, l'engagement des acteurs et des stratégies d'exécution.

Le développement des feuilles de route nationales au Kenya a impliqué une série de consultations et d'engagements auprès d'acteurs dans tout le pays. Parmi ces acteurs, on retrouve des représentants du gouvernement, des agriculteurs et organisations de la société civile sélectionnés, le milieu universitaire, des représentants du secteur privé, ainsi que d'autres acteurs. Les OSC ont rapporté avoir participé à des réunions en présentiel et à des webinaires, dans le cadre du processus des feuilles de route nationales. Cependant, de nombreux mouvements pour l'agroécologie et la souveraineté alimentaire n'ont pas été inclus.

À la suite des dialogues de l'UNFSS en 2021, le Kenya a adopté quatre feuilles de route vers des systèmes alimentaires durables : (1) l'implication des jeunes dans la transition alimentaire, (2) exploiter le potentiel des innovations numériques, (3) l'autonomisation des femmes, et (4) nourrir tous les habitants du Kenya avec un régime diversifié.

Malgré la faible participation des mouvements sociaux, et des membres actifs du MSCPA au Kenya, il a été suggéré d'inclure certaines de leurs demandes majeures dans le document final. Cependant, en raison du manque de transparence dans le processus de suivi, à ce jour, il n'y a pas d'information claire sur la prise en compte ou non de ces propositions.

Processus de développement des pactes

Le Kenya disposait déjà d'un document de pacte en amont du Sommet Dakar 2. En effet, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du Kenya a fait suite à la Déclaration Maputo en 2003. Le gouvernement du Kenya, en collaboration avec des partenaires de développement, a élaboré le PDDAA afin d'avoir un document stratégique permettant d'instaurer un agenda commun pour le développement agricole, comme le décrit la Stratégie de Développement du Secteur Agricole.

Ce processus, comme beaucoup d'autres, a été ouvert à très peu d'OSC, malgré leur demande d'être pleinement impliquées. Non seulement leur participation a été insuffisante, mais quasiment aucune des problématiques exprimées par les organisations citoyennes n'ont été prises en compte. Néanmoins, le document d'accord préexistant n'a pas vraiment débouché sur de quelconques progrès, et ce, malgré l'engagement de nombreux donateurs. La mise en œuvre de ce pacte repose sur l'engagement des donateurs, incluant ainsi des organisations telles qu'AGRA et d'autres fondations privées ayant des intérêts personnels dans la réalisation du Programme. Par conséquent, le Sommet Dakar 2 n'a pas vraiment eu d'impact sur le processus du PDDAA.

Analyse critique

Il semble que pour les deux processus d'élaboration de politiques, au Kenya la participation des divers OP et OSC ainsi que des mouvements pour la souveraineté alimentaire a été insuffisante. Cela s'explique par le manque d'inclusivité lors de la préparation de ces événements, et lors de l'élaboration du contenu en amont, et en aval. Le manque de transparence, et conséquemment le peu d'informations accessibles n'ont pas permis d'évaluation plus détaillée des processus et de leur contenu.

Un document de synthèse a toutefois été préparé par les OSC et le gouvernement kenyan, en perspective de l'UNFSS. Ce document présentait les actions permettant de construire les engagements nationaux pour une transition de système alimentaire. En voici une partie :

- Le big 4 agenda du gouvernement, faisant de l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous une priorité nationale, au travers d'initiatives innovantes permettant de réduire le coût de l'alimentation, d'améliorer la production à large échelle, et d'augmenter la production des petites exploitations
- Vision 2030 définit l'agenda pour une croissance inclusive et un développement durable mené par le peuple, en particulier dans le cadre du pilier économique et macroéconomique qui donne la priorité à l'agriculture
- La Stratégie de Transformation et Croissance du Secteur Agricole présente les engagements du gouvernement à réformer le secteur, en augmentant les rendements et la productivité, réhaussant ainsi les revenus de l'agro-industrie, et assurant la résilience et la sécurité alimentaire des foyers

Les feuilles de route nationales et les pactes du PDDAA semblent fonctionner en parallèle. Pourtant, chacun de ces programmes a été géré par différents dispositifs au sein du ministère de l'Agriculture, et ce, avec très peu de collaboration. Cela participe aux incohérences politiques et amplifie le risque d'impacts négatifs à l'égard de la promotion de la souveraineté alimentaire au Kenya.

Le PDDAA est en grande partie financé par AGRA et évince les OSC majeures du processus. Cela soulève d'importantes inquiétudes quant à l'influence AGRA dans le processus. Cette problématique est d'autant plus marquée par l'implication d'AGRA dans la réforme de la politique des semences. À la suite de critiques véhémentes et subissant la pression de l'opinion publique, le ministre de l'Agriculture a mis en place une révision des lois sur les semences. Fait alarmant, il semble qu'AGRA finance ce processus, dans lequel les OSC n'ont de nouveau pas été impliquées. La révision des lois sur les semences en cours est en réalité

une couverture permettant au gouvernement de contrôler les systèmes de semences paysannes, et à AGRA de promouvoir son modèle de révolution verte, malgré son incapacité à solutionner les problèmes d'insécurité alimentaire. Cela s'inscrit dans la longue série de promesses mensongères d'AGRA.

Le financement par AGRA implique des éléments qui dépassent le cadre du PDDAA et les priorités établies par le programme, impactant considérablement les enjeux de pouvoirs dans le domaine alimentaire. Une attention de plus en plus importante est portée au secteur privé, et au modèle de la révolution verte, comme on l'observe avec l'importation généralisée d'engrais chimiques et l'utilisation de semences industrielles (comprenant des semences hybrides et des OGM). Les OSC se sont lancés dans une lutte acharnée afin de rectifier la trajectoire du pays sur la question des systèmes alimentaires.

Parmi les OSC et initiatives majeures participant à ce combat, on retrouve BIBA Kenya et le Forum inter-secteur sur l'Agro-biodiversité et l'agroécologie, entre autres. Exhortant les dirigeants politiques à inclure dans leur programme un agenda clair en matière de politiques alimentaires, ceux-ci ont rédigé « [le Manifeste de l'alimentation - mettre de la nourriture à table](#) ». Ce document est destiné à informer les différents partis politiques des informations collectées par divers acteurs des systèmes alimentaires, et à les guider vers des solutions permettant d'atteindre le droit à une alimentation de qualité pour tous.

Les OSC et les OP comme l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique, ont également lancé un appel aux donateurs d'AGRA, les sommant de mettre fin à leur financement envers AGRA, en faveur de financements pour l'agroécologie. En réponse, AGRA a mis en place des modifications superficielles, comme par exemple se débarrasser de l'appellation « révolution verte », bien qu'ayant conservé son nom.

En conclusion, au Kenya, les processus des feuilles de route nationales et du PDDAA illustrent le manque d'inclusion des OP et OSC dans la conception de leur approche, vision, et contenu. Plus d'attention a été accordée au secteur privé, renforçant son pouvoir au sein des systèmes alimentaires au Kenya.

Conclusion et recommandations

Le discours prédominant concernant la transition des systèmes alimentaires au Kenya, repose sur le modèle de la révolution verte. Les secteurs d'intervention persistent à négliger les approches et outils agro-écologiques, n'apportant guère de soutien à la vision d'une souveraineté alimentaire qui est mise en avant par les Organisations Paysannes et la Société Civile.

Les OSC et OP continuent de revendiquer une transi-

tion vers l'agroécologie, rappelant comment le modèle de l'agriculture industriel à échouer à nourrir la population du Kenya, et son rôle dans la perte de moyens de subsistance des petits producteurs.

Actuellement, le secteur agricole et alimentaire au Kenya est accablé par de multiples politiques et programmes. Dès lors, la solution n'est pas d'ajouter un nouveau niveau de complexité, mais de chercher des moyens permettant d'harmoniser les outils déjà à disposition, tout en mobilisant efficacement les ressources publiques permettant de mettre en application les plans d'action.

Plusieurs points importants émergent de l'étude de cas au Kenya. Premièrement, malgré les nombreuses promesses et les millions de dollars investis dans le modèle de la révolution verte, il n'y a pas eu de réels progrès. De plus, on observe au sein du gouvernement kenyan, une transition vers des politiques de plus en plus favorables aux entreprises, reflétant les tendances d'autres pays africains. L'Union Africaine est également marquée par d'inquiétants changements de législation, visant à promouvoir des programmes de subventions pour engrais, favorisant principalement les multinationales, qui dès lors deviennent les principales bénéficiaires du secteur agricole.

Malgré les tentatives d'acteurs puissants d'empêcher le rééquilibrage de la balance, Les OSC et OP, au travers de mouvements pour la souveraineté alimentaire, l'agroécologie et l'alimentation, continuent de se battre pour des changements structurels centrés sur les principes d'agroécologie, et ancrés dans la perspective de souveraineté alimentaire. Bien qu'il reste un long chemin à parcourir, les mobilisations d'OP et OSC sont, à ce jour, déterminantes afin de créer les conditions favorables à des systèmes alimentaires équitables et durables au Kenya.



Les recommandations à l'intention des dirigeants politiques ont été compilées ci-dessous :

- En accord avec la constitution du Kenya, exigeant une participation publique dans le domaine politique et dans l'élaboration des lois, il convient de repenser le cadre de participation dans le processus des feuilles de route nationales et dans l'implémentation des pactes, afin d'impliquer davantage de groupes d'OP et OSC, faisant de leur agenda une priorité majeure pour des systèmes alimentaires durables et locaux.
- Investir davantage de ressources publiques dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires, autour des priorités majeures établies par les OP/OSC, les consommateurs kényans, et leurs associations.
- Continuer à mettre l'accent sur les politiques en faveur d'une transition allant du modèle de révolution verte et son usage intensif d'intrants, vers un modèle agro-écologique reposant sur des politiques de développement à différents niveaux et s'inscrivant dans une logique cohérente.
- Soutenir les marchés territoriaux plutôt que les chaînes de valeur dirigées par l'agro-industrie, afin de faire valoir la souveraineté alimentaire et l'inclusion des femmes dans l'économie, ainsi que de renforcer les économies rurales en conservant la valeur ajoutée de leurs territoires.



5.5 RÉPUBLIQUE DU CONGO

Contexte

La République du Congo est un pays aux ressources riches, avec une population aux revenus faibles/moyens, et dont l'alimentation dépend grandement des importations. La République du Congo produit seulement 30% des besoins alimentaires nationaux, avec seulement 2% de ses terres arables cultivées. Le pays connaît un phénomène de récession persistant depuis 2015, d'autant plus exacerbé par la crise du COVID-19, qui a accentué la pression subie par les foyers vulnérables, et aggravé les cas d'insécurité alimentaire, notamment en zone urbaine. Les impacts socio-économiques de la pandémie mondiale, suivie par la guerre en Ukraine, ont eu pour résultat une phénoménale hausse des prix de l'alimentation, mettant à rude épreuve les foyers les plus vulnérables.

Le rapport national sur l'alimentation et la nutrition le plus récent [montre](#) que 33.3% de la population est en situation d'insécurité alimentaire, dont 29,3% de manière modérée, et 4% sévèrement. Le rapport a mis en lumière une dégradation considérable entre 2014 et 2021 : le nombre de personnes ayant une note de consommation alimentaire acceptable a chuté de 90.7% à 60.1%. Parmi les enfants âgés de moins de cinq ans, les cas de malnutrition aiguë globale sont estimés à 5.2%, et les cas de malnutrition chronique à 19.6%.

Le manque de production agricole résulte en partie du taux d'urbanisation important en République du Congo, représentant environ 70%. Le nouveau Plan National de Développement (PND) pour 2022-2026, identifie « le développement de l'agriculture dans un spectre plus large » comme premier levier stratégique dans le processus de diversification économique. Cela reflète la volonté réaffirmée d'augmenter de manière durable la production agricole, et l'approvisionnement de produits agricoles provenant à la fois des petites exploitations, mais aussi de l'agro-industrie.

Propositions et requêtes des OP et OSC

Les demandes provenant des OP et OSC en République du Congo sont tournées vers des problématiques majeures, en lien avec l'accès à la terre et la sécurité foncière, la protection et la revendication des systèmes de semences paysannes, les pesticides et leurs impacts négatifs sur la qualité des sols, et enfin les inquiétudes au regard des partenariats public-privé au sein des systèmes alimentaires.

Les tensions concernant les terres sont d'autant plus vives dans les zones urbaines et périurbaines, contraignant les agriculteurs à s'installer plus loin,

dans des zones enclavées où la question des voies d'accès agricoles et de la sécurité restent préoccupantes. L'expansion urbaine entraîne une menace d'expropriation des terrains agricoles en zones péri-urbaines, venant s'ajouter aux politiques favorisant une nouvelle vague d'accaparement des terres par les entreprises privées, dans le cadre des partenariats public-privé.

En ce qui concerne les semences, une nouvelle politique de semence est en cours d'implémentation depuis peu. Sa mise en œuvre devient source de problèmes en raison de la pression subie par différentes entreprises. Par ailleurs, des programmes de soutien au secteur agricole sont également en cours d'implémentation, plaçant la production de semences au centre de leurs plans d'action. À ce jour, les agriculteurs rencontrent des difficultés pour accéder à des semences de bonne qualité, produites localement. Parallèlement, les semences importées sont, d'une part, très coûteuses et difficilement accessibles aux paysans, mais causent également des préjudices structurels à l'égard des systèmes de semences nationaux.

La République du Congo dépend des importations de plus de 60% des denrées alimentaires consommées dans le pays. À l'exception du manioc, des bananes, et d'autres fruits et légumes, la République du Congo a une importation massive de céréales congelées, d'oléagineux, et de cultures protéagineuses, représentant une sérieuse menace à la souveraineté alimentaire du pays. De plus, cette dépendance aux importations a été davantage aggravée par l'invasion russe en Ukraine.

En parallèle de la promotion encore craintive du modèle agroécologique, l'usage de pesticides est mal contrôlé, à la fois par les producteurs, mais aussi par les instances politiques. Les OP et OSC Congolaises se battent contre les pesticides et le contrôle des entreprises sur leur commercialisation dans le pays.

L'un des éléments fondamentaux dans l'agenda des OP/OSC au Congo réside dans la recherche de soutien financier pour les Organisations Paysannes et leurs membres. Diverses associations dans le pays luttent pour l'accès des agriculteurs aux ressources publiques destinées à la production, aux transports, à la transformation et à la commercialisation.

Processus de développement des feuilles de route nationales

Le gouvernement de la République du Congo a produit une feuille de route nationale pour une transi-

tion durable des systèmes alimentaires, en alignement avec l'agenda de développement durable des Nations unies. Cette feuille de route nationale est le résultat d'un processus inclusif, dirigé par un comité de coordination national pour une consultation sur les systèmes alimentaires, avec le soutien de la FAO. Une délégation congolaise, composée de représentants du gouvernement, du secteur privé, ainsi que d'OSC, a participé à l'UNFSS en 2021. Cependant, le débat autour de la question des systèmes alimentaires a perdu de l'ampleur, principalement en raison du manque de ressources à l'échelle nationale.

Les politiques publiques pour une transition vers des systèmes alimentaires résilients, équitables, et durables, s'inscrivant dans le contexte de crise climatique, s'appuient sur les actions à court et moyen terme listées ci-dessous :

- Industrialiser le secteur agricole afin de réduire les pertes post-récoltes, et agir en tant que levier d'action pour développer la production nationale, les chaînes de valeur, et la création d'emplois chez les jeunes
- Mettre en place un système d'approvisionnement, de distribution, et de préservation des produits alimentaires, en particulier en partance des bassins de productions ruraux jusqu'aux centres de consommations urbains, grâce à des routes et pistes rurales bien entretenues et durables
- Allouer une part considérable du budget national à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, réguler le financement du développement agricole avec les fonds nationaux, tout en encourageant les jeunes à travailler dans les divers postes du système alimentaire, et en dirigeant les investissements agricoles étrangers
- Mettre en place un système basé sur le renforcement permanent des compétences, pour les acteurs professionnels dans les secteurs de la transformation, distribution, et préservation alimentaire, avec des pistes rurales ou voies d'accès agricoles durables
- Renforcer le cadre législatif des régulations liées aux systèmes alimentaires
- Systématiser la restauration dans le cadre scolaire et la protection sociale des groupes les plus vulnérables
- Renforcer la capacité institutionnelle à collecter, contrôler, et à traiter les données et informations concernant les systèmes alimentaires

De multiples initiatives officielles et mouvements sociaux ont été mobilisés depuis le début du processus. Ces actions ont consisté à sensibiliser le gouvernement au travers d'une coordination locale avec les Nations unies, et à désigner un coordinateur en charge

des concertations nationales, ainsi qu'à la formation d'un groupe technique, au développement d'une approche méthodologique, et enfin à l'identification des acteurs principaux. Parmi ces actions, on retrouve également une campagne de sensibilisation auprès des divers acteurs concernés, l'organisation d'ateliers de consultations avec les groupes défavorisés, l'organisation d'un dialogue indépendant sur les systèmes alimentaires incluant les organisations de producteurs, les médias, les ONG, et enfin la participation active aux sommets internationaux. De plus, un point focal a été désigné pour le processus, mené par le Directeur général de l'agriculture au sein du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Un suivi indépendant de la mise en œuvre de la feuille de route a été mis en place.

Bien que les feuilles de route nationales du Congo aient été approuvées par toutes les parties prenantes, jusqu'à présent, le processus n'a pas été poursuivi. Le suivi de son implémentation, bien que prescrit sur la feuille de route, n'a pas été efficace. Le manque d'appropriation du processus par le nouveau gouvernement, la démobilisation de certains experts et points focaux des institutions principales, en raison de changement dans les départements ministériels, ainsi que la non-institutionnalisation du processus, et le manque de ressources financières pour mettre en œuvre les actions préconisées, sont les raisons majeures qui expliquent l'inertie actuelle dans le processus.

Processus de développement des Pactes

Depuis février 2023, la République du Congo a entrepris de mettre en place un nouveau Pacte pour l'agriculture et l'alimentation. Ce processus a été guidé par des projets et plans spécifiques, notamment sous la forme d'aides directes (financières et non-financières avec l'apport d'équipements) destinées aux petits producteurs et aux entreprises de petites et moyennes tailles, mais également sous la forme de soutiens indirects (amélioration de l'environnement de travail, cadre institutionnel, ouverture de bassins de production, développement d'infrastructures de base et d'agropoles, etc.), avec une attention particulière envers la promotion et le développement d'opérations agroforestières.

Analyse critique

Le délai d'institutionnalisation des deux processus a empêché la mobilisation de ressources externes à l'échelle souhaitée. Cependant, dans le cadre du PND 2022-2026, les actions préconisées dans les feuilles de route nationales et le pacte ont été prises en compte dans le budget.

Le processus des feuilles de route nationales a facilité la mise en place de consultations inclusives, ce qui a permis d'aboutir à la rédaction d'une feuille de route nationale. Différents acteurs des systèmes alimentaires ont été impliqués, comprenant notamment des petits producteurs et transformateurs, des transporteurs, des commerçants, des entreprises de (très) petites et moyennes tailles, ainsi que des acteurs du secteur privé, et enfin des ONG.

Depuis la validation de la feuille de route nationale, de nombreuses actions ont été mises en place afin de l'institutionnaliser. Cependant, il demeure urgent de renforcer et accélérer ces actions. Parmi les actions préconisées par la feuille de route nationale et le pacte, un grand nombre a été pris en compte dans la mise en œuvre de 343 projets et six programmes stratégiques du PND. Cela souligne les liens importants entre le processus des feuilles de route nationales et pactes, avec le cadre de planification global du Congo. Néanmoins, la mise en application de ces projets requiert des études de viabilité (technique, économique, financière et environnementale), qui sont actuellement en cours.

Bien que cela soit insuffisant, on observe tout de même de réels progrès allant dans la direction d'une transition du système alimentaire national au Congo, résultant du soutien direct de l'État et des actions de la société civile :

- Soutien à la promotion et au renforcement des chaînes de valeur, ainsi que à la modernisation de l'agro-industrie, au travers d'une aide vis-à-vis de la structuration et de l'équipement des acteurs des différents niveaux. Cela passe par une dynamique d'alliance commerciale et agro-industrielle productive, des chaînes de valeur thématiques et territorialisées, le développement des agropoles dans le respect du concept de zones agricoles protégées
- Soutenir l'amélioration des déterminants de compétitivité des acteurs des systèmes alimentaires
- Soutenir les jeunes dans l'entrepreneuriat, avec des formations de compétences, et un soutien financier destiné au lancement et au renforcement d'initiatives économiques bénéficiant aux systèmes alimentaires
- L'ouverture et la réhabilitation/maintenance des pistes rurales et des voies d'accès agricoles, avec le soutien de l'État et de projets spécifiques, en particulier en ce qui concerne les bassins présentant un fort potentiel de production
- La réforme du cadre législatif, soutenue par diverses initiatives en cours (notamment dans le domaine du foncier, des politiques de semences, etc.)

- La mise en œuvre de plusieurs mesures dans le cadre du plan de résilience face à la crise alimentaire, comprenant la promulgation et l'implémentation d'une note circulaire ainsi que des exemptions douanières sur les importations d'intrants agricoles et denrées alimentaires de base
- Le renforcement des systèmes de contrôle de la qualité et des prix de l'alimentation, avec l'appui du Ministère chargé du commerce
- Des campagnes de sensibilisation menées par les OSC, notamment en ce qui concerne la réduction et le contrôle de la traçabilité des importations de produits carnés, l'implication des petits producteurs dans la mise en œuvre des politiques de semences en tant qu'agri-multiplicateurs, ainsi que l'organisation de campagnes nationales pour la promotion et la consommation de produits alimentaires locaux

Malgré l'avancée dans ces domaines, il est important de noter que la société civile et les acteurs du secteur public restent limités dans l'appropriation du processus. Par ailleurs, les fonds d'investissements dans le secteur agricole sont largement en deçà des 10% du budget total recommandés par l'Union Africaine dans sa Déclaration de Maputo de 2003, représentant moins de 5% du budget national, avec un objectif annuel de 6% du PIB agricole. Le faible taux de mise en application de ces subventions persiste, représentant généralement moins de 50% des dépenses publiques.

Conclusion et recommandations

Les informations rassemblées afin de mettre en place cette étude indiquent qu'il y a eu des progrès notables à travers les processus de feuilles de route nationales et de pactes. Cependant, la participation active et soutenue des autorités gouvernementales concernées reste un besoin urgent.

Au regard du rôle majeur joué par les petites exploitations familiales dans la transition des systèmes alimentaires, il est essentiel de systématiquement prioriser les facteurs permettant de les rendre compétitifs. Dans ce but, les recommandations suivantes ont été formulées :

Pour les acteurs nationaux du Congo :

- Assurer une hausse progressive du budget destiné au secteur agricole jusqu'à 8%, avec un taux d'exécution d'au moins 60% d'ici 2025.
- Renforcer l'appropriation des processus par l'équipe gouvernementale nationale.
- Développer et rendre pleinement opéra-

toire un cadre législatif et foncier (sécurité d'investissement et d'accès à la terre) adapté aux exploitations familiales durables et compétitives, ainsi qu'à l'agro-industrie.

- Améliorer le système de contrôle de sécurité alimentaire actuel, en réformant radicalement le cadre législatif, institutionnel, et opératoire.
- Accélérer la mise en œuvre de la politique sur les semences et les plantes, avec l'implication des petites exploitations ayant le rôle d'agriculteurs multiplicateurs, ainsi que le développement de zones d'agriculture spécialisées dans la production de semences selon le potentiel de chaque terroir.

En conclusion, la participation de la société civile dans le processus des feuilles de route nationales a été le facteur primordial dans sa réussite jusqu'à présent. Les recommandations soumises par certaines OSC et leur implication en tant qu'acteurs principaux dans leur exécution, ont été prises en compte.

À ce jour, le succès de la mise en application de la feuille de route nationale dépend de son institutionnalisation et de sa transposition en programme, sans quoi la mobilisation de ressources et le mécanisme de suivi ne permettront pas de répondre aux attentes souhaitées. L'alignement des feuilles de route nationales et des pactes avec le PND 2022-2027 reflète la cohérence de ces deux processus avec le cadre de planification global du Congo. Cependant, la mise en œuvre de projets liés à ces deux processus nécessite une coordination technique et un mécanisme de suivi, afin de canaliser et d'optimiser les synergies entre les différents projets, ainsi que la mise en place de mécanismes durables pour l'appropriation et la pérennisation de l'accomplissement de ces différents projets.



6. Principaux constats

- Les cinq études de cas apportent des faits concrets provenant directement du terrain, au regard des processus et contenus des feuilles de routes nationales et pactes, sous la perspective des personnes les plus concernées, à savoir celles qui produisent et consomment la majeure partie de l'alimentation du continent. Ces études de cas permettent de mettre en évidence les problématiques principales auxquelles il faut faire face de toute urgence, afin de prendre la bonne direction vers une souveraineté alimentaire en Afrique.



Selon de nombreux dirigeants d'OP et d'OSC, ainsi que certains représentants des différents ministères interviewés dans le cadre de cette étude, les feuilles de route nationales et pactes ont apporté un niveau de complexité supplémentaire à une situation d'ores et déjà confuse, au vu des multiples politiques et programmes nationaux. En réalité, tous les pays étudiés disposent déjà de différents instruments pour guider leurs processus alimentaires, dont la mise en œuvre devrait être soutenue. Cependant, l'émergence continue de nouvelles initiatives rend difficile l'atteinte d'une cohérence.

De plus, le fait que la plupart des initiatives actuelles sont appuyées par des acteurs extérieurs, constitue une source d'inquiétude supplémentaire pour beaucoup d'OSC et d'OP. Les acteurs extérieurs - le pôle de coordination de l'UNFSS, la FAO, AGRA, la fondation Bill & Melinda Gates, entre autres, jouent un rôle excessif dans la direction et l'élaboration des politiques de nombreux pays. D'autant plus grave, la nature de leur implication n'est pas toujours claire. Le manque d'informations et de transparence quant à leur implication d'une part, mais également au regard des procédés et mécanismes selon lesquels les OP et OSC peuvent participer au processus décisionnel, peut être source de confusion et d'instabilité. Dans certains cas, comme en Zambie et au Maroc par exemple, il s'avère que les prises de décisions

politiques sont externalisées vers des experts et consultants étrangers. Par ailleurs, les personnes en charge de ces processus subissent souvent une forte pression pour la production rapide de résultats. Or, ce genre de méthodologie nuit systématiquement à l'implication persévérante des secteurs les plus marginalisés, secteurs pourtant mis en avant dans le discours du lancement des feuilles de route nationales par les organisateurs de l'UNFSS.

La confusion autour des espaces et structures institutionnelles, créées dans le cadre des réunions et des événements organisés par les institutions, mais financés par des donateurs privés et publics (fondations philanthropiques comprises), inhibe le développement croissant des réseaux autonomes des OP, OSC et groupes autochtones. Pourtant, les faits rapportés dans les études de cas montrent que des organisations citoyennes puissantes ayant des interactions régulières avec le gouvernement, comme c'est le cas au Mali et en République du Congo, représentent un élément crucial pour défendre la souveraineté alimentaire nationale contre les intrusions externes. Dans les autres pays, les démarches initiées dans le cadre des feuilles de route nationales et pactes ont tendance à aller à l'encontre des intérêts et demandes des OSC et OP. En effet, en privilégiant le concept de « modernisation », ces démarches visent à intensifier l'exploitation des groupes marginalisés et à renier leurs droits d'accès aux ressources. Ces tendances sous-jacentes, visant à exploiter et à exproprier, constituent les éléments déterminants des divers enjeux auxquels les organisations citoyennes font face, dans toute l'Afrique. Il est essentiel de mettre en place une forme de communication émanant directement de la base permettant de remettre en cause l'idée d'une agriculture industrielle « moderne » dirigée par des entreprises, mais également de rappeler que ce sont les petites exploitations familiales qui nourrissent l'Afrique, et enfin de mettre l'accent sur l'agroécologie paysanne, en tant que modèle à suivre.

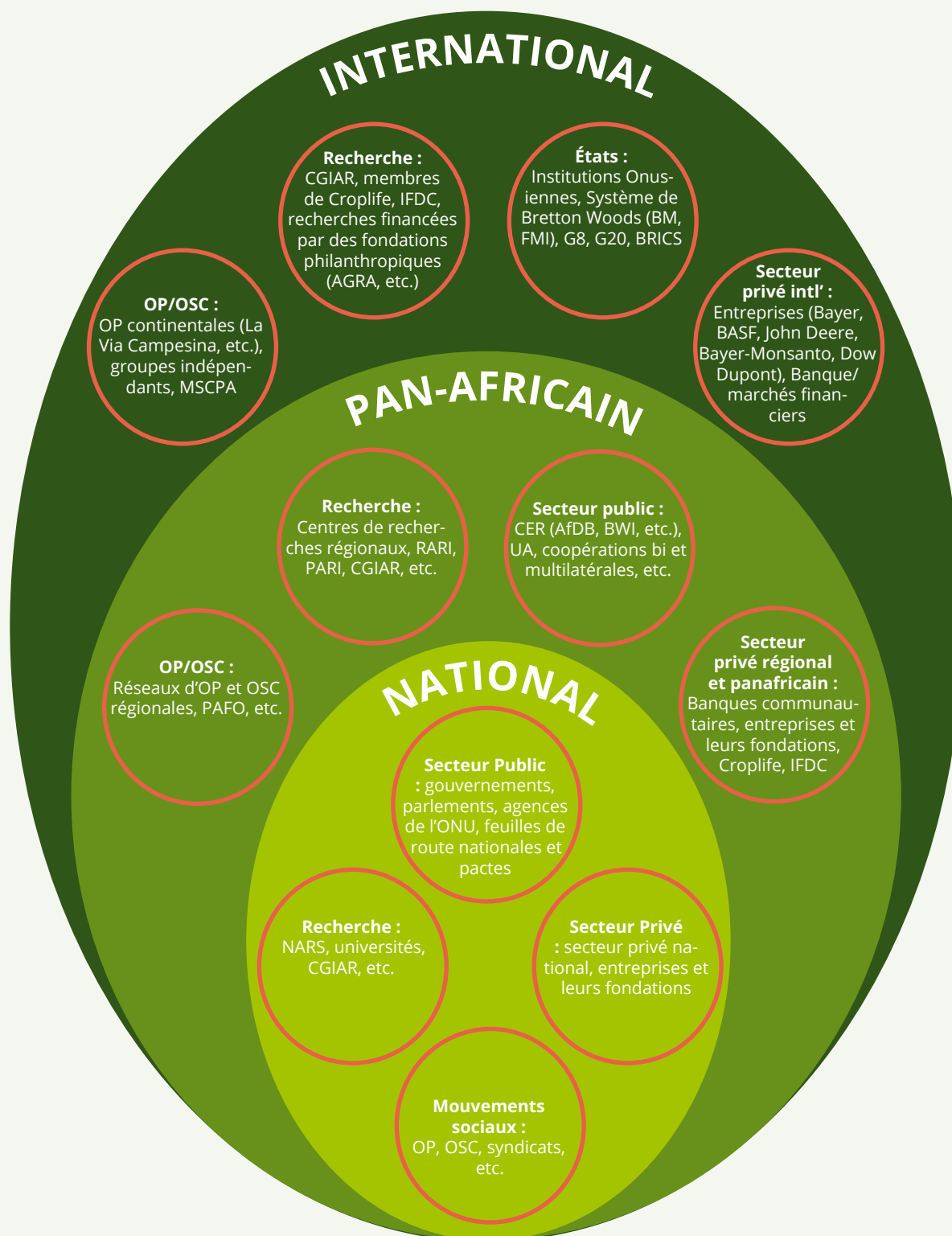
Bien que les OSC et OP ont de plus en plus conscience de ces menaces et de la manière dont les entreprises privées influencent dans l'ombre l'élaboration des politiques, afin de garantir leur accès sur les marchés africains, il reste toutefois un long chemin à parcourir pour s'assurer que les États remplissent leurs devoirs en contrôlant les intérêts privés, et en défendant le droit à l'alimentation pour leur peuple. Les liens qu'entretiennent les élites politiques et financières africaines avec les intérêts des entreprises, doivent être mis à jour et démantelés. La militarisation des réponses gouvernementales face à la crise alimentaire, comme c'est le cas lorsque la police tire sur des foules de personnes affamées, est une démonstration de force intolérable, dont l'énergie dépensée gagnerait à être employée à résoudre les causes de la faim. Un changement profond est nécessaire au niveau de l'élaboration des politiques, afin de s'assurer que celles-ci soient façonnées par le peuple et son gouvernement, plutôt que par les entreprises et leurs alliés.

De nos jours, l'étendue de la complexité des politiques et le nombre d'acteurs impliqués dans leur élaboration, compliquent d'autant plus la tâche. En observant les documents des feuilles de route nationales de plusieurs pays d'Afrique, on peut identifier les différents acteurs et le niveau auquel ils interviennent (voir Encadré 3).



ENCADRÉ 3

Systèmes alimentaires africains : entre le marteau et l'enclume



Autres éléments clés en lien avec ces constats

En ce qui concerne les processus :

- Trois scénarios différents de participation des OP/OSC dans l'élaboration des feuilles de route nationales ont été identifiés :
 1. Les OP et OSC ont été reconnues comme acteurs principaux par les gouvernements et leurs alliés ; celles-ci ont été invitées à participer et ont pleinement contribué à la rédaction de feuilles de route nationales et des pactes, mais ont tout de même été exclues par la suite (Kenya)
 2. Les OP et OSC consultées dans le cadre de ces recherches ont été complètement ignorées pendant le processus, tandis que d'autres OSC n'ayant pas de mandat légitime leur permettant de représenter la société civile œuvrant pour les systèmes alimentaires, ont été invitées à la place (Maroc, Zambie)
 3. Les OP et OSC ont été invitées et ont participé au processus, mais leurs inquiétudes ont été ignorées dans le document final élaboré et dans le suivi (République du Congo et Mali pour la feuille de route)
- Pour toutes les études de cas, excepté le Mali et la République du Congo, les OP et OSC revendiquant une approche fondée sur les droits humains, ont été complètement oubliées dans la section du plan d'action des feuilles de route nationales concernant le suivi et l'évaluation des systèmes. Aucun rôle ne leur a été attribué par leurs gouvernements dans l'implémentation des feuilles de route nationales.
- Pour tous les pays étudiés, à l'exception du Maroc, et dans une certaine mesure du Kenya, le processus des feuilles de route nationales

prévoit une augmentation des financements pour l'agriculture, mais ces financements reposent sur des subventions externes. Cela a pour effet de limiter l'indépendance dans les prises de décisions, ce qui explique pourquoi la plupart des processus sont à l'état de statu quo, en raison du manque de ces subventions.

En ce qui concerne le contenu :

- Bien que la majorité des gouvernements font référence à l'agroécologie, et parfois même au terme de souveraineté alimentaire, les documents qu'ils ont rédigés se fondent en réalité sur le modèle de production de la « révolution verte » davantage axé sur les nouvelles technologies. Ces documents ne font aucunement référence à l'approche tournée vers les droits humains (ex : Maroc, Kenya), et présentent les entreprises privées comme acteurs principaux dans la transformation de systèmes alimentaires. Dans la plupart des cas (Zambie, Maroc, République du Congo, Kenya), le contenu des programmes des feuilles de route nationales est complètement déconnecté des problématiques à l'ordre du jour des mouvements sociaux. Cela concerne d'une part les actions prioritaires présentées par les programmes, mais également l'attribution des responsabilités envisagées, qui exclut les OP et OSC des activités majeures, notamment des réformes politiques.
- L'égalité de genres et l'accès des jeunes aux opportunités demeurent grandement problématiques dans tous les pays étudiés, bien que cela soit pris en compte dans les documents. Les mécanismes de mise en application des mesures envisagées ne sont pas explicités.



7. Conclusion

- Cette analyse de la situation actuelle démontre qu'il reste un long chemin à parcourir afin de garantir des processus inclusifs permettant une transformation des systèmes alimentaires. Le chemin sera également long, afin de réaliser la vision des OSC et OP d'une souveraineté alimentaire, et d'un système alimentaire profondément juste et durable.

Selon de nombreux responsables d'OP et OSC, les organisations de paysans et organisations de la société civile africaine ont leurs propres propositions pour la transformation des systèmes alimentaires. En fonction de leur contexte national respectif, ces organisations ont fait des propositions concrètes pour mettre en place des mesures permettant de construire des systèmes alimentaires robustes et prospères. Ces mesures se sont basées sur l'accès à une alimentation saine pour tous, le soutien des moyens de subsistance en zones rurales, ainsi que la création d'une justice sociale et d'une société en paix.

Soutenir le systèmes de semences paysannes et l'agroécologie paysanne, garantir l'accès à la terre, défendre l'inclusion totale des femmes et des jeunes dans les systèmes alimentaires, consolider les marchés territoriaux et s'assurer que les petites exploitations y ont accès, renforcer les protections sociales comme l'assurance récolte ou les prix de soutien minimums, et enfin approfondir les processus d'élaboration de politiques démocratiques et participatifs, entre autres, sont des mesures essentielles à la création d'un meilleur système alimentaire.

Les feuilles de route nationales de l'UNFSS et le processus de Pactes ont été faits de manière précipitée et souvent peu participative. En conséquence, les mesures essentielles mises en lumière par les OP et OSC sont peu, voire pas du tout représentées dans les programmes gouvernementaux résultant de ces processus. Dans de nombreux cas, les initiatives envisagées nécessitent le soutien de la communauté internationale et des donateurs, ce qui renforce le modèle de développement agricole controversé de la « révolution verte ».

Bien que l'UNFSS et le Sommet Dakar 2 aient adoptés des discours reposant sur les concepts de « souveraineté alimentaire », « d'agroécologie », et de « transformation structurelle », les processus qui ont découlés de ces Sommets internationaux controversés, n'ont pas rempli les promesses de réelles transformations structurelles.

La création de systèmes alimentaires véritablement justes et durables nécessite le questionnement profond des présupposés économiques fondamentaux,

la protection des droits humains, et une meilleure répartition des pouvoirs. Dans tout le continent africain, des millions de paysans, d'exploitations agricoles familiales, d'éleveurs, de pêcheurs, de communauté de peuple autochtone, et autres travailleurs agricoles, sont activement engagés à nourrir toute la population. Ils aspirent à des systèmes alimentaires auto-gérés, riches en biodiversité et résilient face à la crise climatique. Désormais, le plus indispensable est de soutenir et d'écouter ces communautés. Mettre en pratique la souveraineté alimentaire, l'agroécologie, ainsi qu'une réelle transformation, suppose de s'opposer aux puissances économiques et de renforcer les mouvements citoyens.

Les OP et OSC s'engagent à médiatiser les constats de ce rapport. Ces faits permettront d'appuyer leur revendication à différents niveaux, notamment leurs efforts pour fournir une éducation populaire afin d'approfondir la compréhension des communautés locales vis-à-vis des enjeux auxquels celles-ci sont confrontées, et afin d'aider à la création d'une force unie pour une souveraineté alimentaire par et pour le peuple.



8. Acronymes

BAD	Banque africaine de développement
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
UA	Union Africaine
AUDA-NEPAD	Agence de Développement de l'Union Africaine
BM	Banque mondiale
BWI	Bretton Woods Institutions / Système de Bretton Woods
CER	Communauté Économique Régionale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSA	Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Forum Économique Mondial
FMI	Fond Monétaire International
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IAASTD	Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement
IFDC	Centre international pour le développement des engrais
MSCPA	Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones
NARS	Systèmes nationaux de recherche agricole
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OMC	Organisation Mondial du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation Paysanne
OSC	Organisation de la Société Civile
PAFO	Organisation Panafricaine des agriculteurs
PARI	Program of Accompanying Research for Agricultural Innovation / Programme d'accompagnement de la recherche pour les innovations agricoles
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RARI	Regional Agricultural Research Institutes / Instituts Régionaux de Recherche Agricole
SAPZ	Special Agricultural Processing Zones / Zones spéciales de transformation agro-industrielle
SAP	Structural adjustment programmes / Programmes d'ajustement structurel
SENA	Stakeholder Engagement and Networking Advisory / Groupe consultatif sur l'engagement et le réseautage des parties prenantes
UNDROP	UN Declaration on the Rights of Peasants / Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans
UNFSS	Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires
UNFSS+2	Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires +2 Bilan

9. Notes de fin

1. L'objectif de la déclaration Maputo de 2003, réaffirmé par la déclaration Malabo dix ans plus tard, était pour chacun des pays africains d'allouer un minimum de 10% du budget national à l'agriculture et aux systèmes alimentaires.
2. Pour plus d'informations au sujet des investissements en faveur des petits producteurs, voir le guide analytique du MSCPA (2016) sur [L'Établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés](#) Rapport TNI (2014) [Reconquérir l'investissement agricole : vers une synergie entre investissements paysans et publics](#) et FAO (2012) [La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture](#).
3. Le Pacte Dakar 2 de la Zambie reste vague quant au financement du processus, indiquant seulement que 5 millions USD ont été débloqués pour les cinq prochaines années par la Trésorerie nationale, les partenaires de la coopération, et le secteur privé.
4. PNIA-1 s'est déroulé entre 2014 et 2018, et a fait l'objet d'un examen approfondi de la part des gouvernements et de la société civile, ainsi que de recommandations pour un PNIA-2 plus efficace et mieux adapté au contexte.
5. Insaka est un mot d'origine Bemba signifiant « lieu de rencontre » ou « lieu de rassemblement ». En Zambie, les dirigeants des communautés se rassemblent dans le cadre de l'Insaka, pour discuter des sujets communautaires.



#FoodSystems4People

Suivez le MSCPA sur [X](#) et [LinkedIn](#)

Le Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones (MSCPA) pour les relations avec le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA), est le plus grand espace international d'organisations de la société civile œuvrant pour l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

Publié par le MSCPA

Rome, février 2024

csm4cfs.org



Secrétariat du Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones (MSC-PA) pour les relations avec le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA)

Siège de la FAO
128 Via delle Terme di Caracalla
Rome, Italie